

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2024-2028

EANM - Centre d'Accueil de Jour L'Althéa

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap



Table des matières

I :	Présentation de l'association	3
II :	Historique de l'établissement	5
III :	Présentation des missions	6
IV :	Présentation de la population accueillie et de ses besoins Projections et dynamiques de parcours	9
V :	Fonctionnement et organisation	15
VI :	Relations avec les familles, les parents et l'entourage	32
VII :	Principes d'intervention	34
VIII :	Droits des personnes	35
IX :	Démarche qualité et gestion des risques	37
X :	Ressources humaines	41
XI :	Partenariats	46
XII :	Perspectives et objectifs d'évolution, progression et développement	47
	Annexes	50

I : Présentation de l'association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, loi 1901, créée le 25/04/1965 du militantisme de parents d'enfants handicapés mentaux, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens. C'est ainsi qu'elle défend et promeut :

- La dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- La qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- Le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- La solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- Le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- L'engagement bénévole et désintéressé,
- La laïcité.

L'Association gère 30 établissements et services répartis sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne et accueille environ 800 personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés (mental, psychique, autisme...), accompagnés par près de 550 professionnels à leur service :

- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés (ex foyers de vie) :**
La Marguette, Le Cèdre Bleu, Le Chêne Rouvre, Le Ginkgo Biloba, Les Trois Maisons, Les Tilleuls, Les Tournesols, La Maison de Corberon, Les Ormes
- **1 Centre d'accueil de jour L'Althéa**
- **4 Services d'accueil de jour :** le Cèdre Bleu, le Clos Jollet, le Provinois et les Ormes
- **ESAT :** Les Ateliers braytois
- **Dispositif d'insertion à la vie partagée (DIVP)**
- **Établissements d'Accueil Non Médicalisés les Meuniers et la Roselière (ex foyers d'hébergement)**
- **Plateforme enfance**
- **Maison d'Accueil Spécialisée :** La Joncherie et une équipe mobile d'appui en santé
- **Tiers Régulateur Sud 77**

Ces structures sont actuellement organisées en cinq territoires selon une logique à la fois géographique et d'accompagnement :

Territoire de Marne et Morin :	Le Cèdre Bleu, La Marguette, Le Ginkgo Biloba, Le Chêne Rouvre et Les Tilleuls
Territoire du Provinois :	Les Tournesols, Les Trois Maisons, La Maison de Corberon, La Roselière et le DIVP
Territoire de Seine et Yonne :	Les Ormes, Le Clos Jollet, L'Althéa, Les Meuniers et le TRS 77
Territoire de Sénart :	La Joncherie et la plateforme enfance
Territoire du Pays Braytois :	ESAT Les Ateliers Braytois.

L'Adapei 77 est affiliée à l'Unapei, Union Nationale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, et participe également à l'instance régionale Unapei Île-de-France.

Elle est présente dans les instances départementales telles que le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

À partir d'une présentation globale réalisée pour l'ensemble des cadres de direction, en décembre 2021, une méthodologie de travail commune aux établissements et services de l'association a été proposée selon les axes suivants :

- 1. Mise en place d'un comité de pilotage pour :**
 - Analyser les enjeux propres à la structure
 - Organiser des processus avec élaboration d'un retro-planning de travail
 - Choisir les différentes thématiques à aborder
 - Mobiliser les acteurs et suivre l'ensemble de la démarche
- 2. Réalisation des travaux préparatoires selon :**
 - Le recueil et l'analyse des données disponibles
 - L'organisation et la composition des groupes de travail
- 3. Mise en place des groupes de travail avec pour objectif :**
 - De formaliser la commande à l'égard du ou des groupes
 - D'organiser la diffusion des productions
 - D'insérer les productions du groupe au projet d'établissement

4. **Rédaction du projet :**
 - Élaboration des fiches actions
 - Intégration des tableaux de bords et indicateurs
 - Présentation aux instances de participation
5. **Validation du projet d'établissement :**
 - Par le comité de pilotage
 - Par les instances dirigeantes
6. **Faire vivre le projet :**
 - Mise en place du comité de suivi du projet

Les personnes accompagnées ont été informées et sensibilisées à ce travail lors d'une réunion commune à l'ensemble d'entre elles le 27 janvier 2022.

Lors du Conseil de Vie Sociale qui s'est déroulé le 9 mars 2022, l'ensemble des représentants a été informé de la réécriture du projet d'établissement et le compte rendu de ce CVS a été transmis à l'ensemble des familles, dans la semaine suivant la tenue de cette instance.

Par ailleurs, toutes les familles et/ou représentants légaux rencontrés au sein de L'Althéa depuis le début de l'année 2022, sont informés par la direction de l'avancée de ce travail.

II : Historique de l'établissement

1. L'histoire du centre d'accueil de jour

Le centre d'accueil de jour L'Althéa » (anciennement Résidence Victor Hugo) est situé à Montreau-Fault-Yonne, au sud de la Seine-et-Marne, en limite du département de l'Yonne.

L'Adapei 77 a créé en 1967, à la demande de l'Association populaire familiale de Montreau, une halte-garderie éducative qui était située à Montreau-sur-Ville. Elle s'est progressivement transformée en service d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap en réponse aux besoins des personnes et face au manque de structures spécialisées.

L'histoire détaillée de L'Althéa et son évolution est précisée en annexe I.

À compter du 1^{er} juillet 2014, la résidence « Victor Hugo » dispose d'une capacité autorisée de 24 places en externat. Au 1^{er} janvier 2016 elle devient ensuite le **foyer de vie L'Althéa** et ne fait plus référence au travail dans les propositions d'ateliers mais propose plusieurs pôles d'activités dites d'apprentissage.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, en cohérence avec l'évolution des orientations associatives, l'établissement est rattaché au territoire de Seine et Yonne qui regroupe quatre établissements : le foyer de vie Les Ormes, le foyer d'hébergement Les Meuniers, le foyer de vie Le Clos Jollet ainsi que le service du Tiers Régulateur Sud Seine-et-Marne.

L'objectif est d'harmoniser et de mutualiser les compétences et les moyens, dans le cadre de la mise en œuvre de l'évolution des projets d'établissement, sous la tutelle du Conseil Départemental. Les établissements conservent leur identité administrative et budgétaire.

Au regard des nouvelles nomenclatures des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), L'Althéa devient en 2022, un Centre d'Accueil de Jour (CAJ).

2. Agréments et financements

L'Althéa est un externat qui accueille 24 adultes en situation de handicap, reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Il accueille ainsi des personnes à partir de 18 ans, ayant une notification d'orientation de la CDAPH en en « Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) » et « accueil de jour » ou « toutes modalités ».

L'établissement est habilité par le Conseil Départemental et dispose de 24 places d'accueil de jour.

Il est financé par le Conseil Départemental qui verse le prix de journée à l'établissement selon les présences des personnes accueillies.

Les personnes sont accueillies à L'Althéa sur la règle de 236 jours par an. Aucune fermeture d'établissement n'est actuellement posée.

Toute personne seine et marnaise accueillie au sein de L'Althéa dispose de 35 jours de congés par an (soit 5 semaines) en référence au Règlement Départemental d'Aide Sociale de Seine-et-Marne.

III : Présentation du public accueilli et des missions

1. Le public accueilli

L'accueil de jour s'adresse à des adultes en situation de handicap reconnue par la CDAPH.

Il s'adresse à des personnes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle y compris en milieu protégé. Ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, socio-éducatives, sportives etc.

Pour être accueillie, chaque personne doit bénéficier d'une notification d'orientation de la CDAPH en cours de validité (type d'établissement et modalité(s) d'accueil notifiés Établissement d'Accueil Non Médicalisé, accueil de jour/toutes modalités »).

Ce type d'accueil s'adresse aux personnes en situation de handicap vivant à domicile, en famille d'accueil ou encore en établissement médico-social (ex : foyer d'hébergement ou IME) dans le cadre de parcours partagés. Elles rentrent à leur domicile le soir.

Les personnes susceptibles d'être accueillies dans ces structures doivent bénéficier d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes (activités ludiques et éducatives) ainsi que d'une capacité à participer à une animation sociale.

2. Les missions

Ce service propose l'accueil d'une ou plusieurs personnes handicapées pour une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine. Ce temps d'accueil est adapté aux besoins de la personne en situation de handicap accueillie et formalisé dans son projet personnalisé.

Il peut être organisé de façon permanente ou temporaire (90 jours par an).

Des parcours partagés peuvent également être mis en œuvre afin de faciliter la coordination de parcours : passage dans le secteur adulte et prévention/préparation de la fin d'activité professionnelle (ex : accueil en ESAT et en accueil de jour d'un foyer de vie).

L'accueil de jour permet de :

- Rencontrer de nouvelles personnes, partager avec elles des activités,
- Bénéficier d'un accompagnement adapté tout en vivant à son domicile,
- Développer et maintenir les acquis et l'autonomie de la personne,
- Faciliter ou préserver l'intégration sociale de la personne
- Faciliter la coordination de parcours.

L'accueil de jour temporaire permet, en complément, de :

- Proposer des périodes de répit pour l'entourage,
- Organiser des périodes de transition entre deux prises en charge.

Le service accueille des personnes en situation de handicap mental et leur propose des animations et des activités en fonction de leurs potentialités, difficultés mais aussi de leurs compétences.

L'accueil de jour peut varier d'une à plusieurs journées par semaine, la personne en situation de handicap mental vivant à son domicile.

L'objectif principal est de préserver voire de contribuer au développement de l'autonomie de ces personnes, de favoriser une vie au domicile dans les meilleures conditions possibles et de préparer conjointement avec leur famille, leur avenir.

L'accueil de jour L'Althéa propose un accompagnement collectif et individuel afin de favoriser la mise en œuvre du Projet Personnalisé de la personne accueillie.

Le service d'accueil de jour est un lieu ouvert proche de la vie sociale. Il dispose de différents types d'objectifs : éducatifs, vie sociale, prévention en santé, autonomie.

Proposant un accueil personnalisé, les objectifs du service sont les suivants :

Types d'objectifs	Objectifs
Éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités structurées débouchant sur des apprentissages simples • Donner des repères dans le temps et l'espace • Proposer et mettre en œuvre un projet personnalisé centré autour des besoins et désirs de la personne • Favoriser le mieux-être, si ce n'est le bien-être de la personne
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la personne handicapée : faire avec elle et non pas à sa place • Maintenir les acquis de la personne, notamment en préservant un lien avec la vie active • Aider la personne à trouver un équilibre entre sa vie privée et ses relations familiales
Vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'isolement de la personne qui est un facteur de dégradation voire de repli • Favoriser l'intégration de la personne dans la vie sociale
Soutien à la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de prévention en santé auprès de la personne

La mission santé ne fait pas partie intégrante des missions de l'accueil de jour.

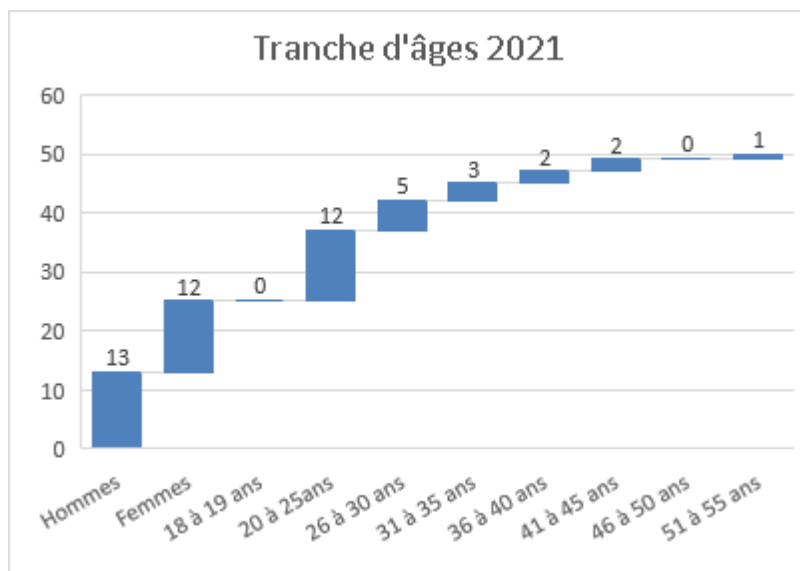
L'accompagnement à la prise des traitements médicaux est réalisé sous réserve de la présence d'une ordonnance en cours de validité. En cas de besoin d'intervention d'une infirmière (ex : pour l'administration de traitement ou un soin), la prise en charge est adressée à la personne.

Le service peut apporter un soutien dans la recherche de partenaires pour la prise en charge médicale. Les rendez-vous médicaux sont organisés en dehors des temps de présence en établissement dans la mesure du possible. Une demande d'absence est transmise à l'établissement dès la prise de rendez-vous en cas d'impossibilité.

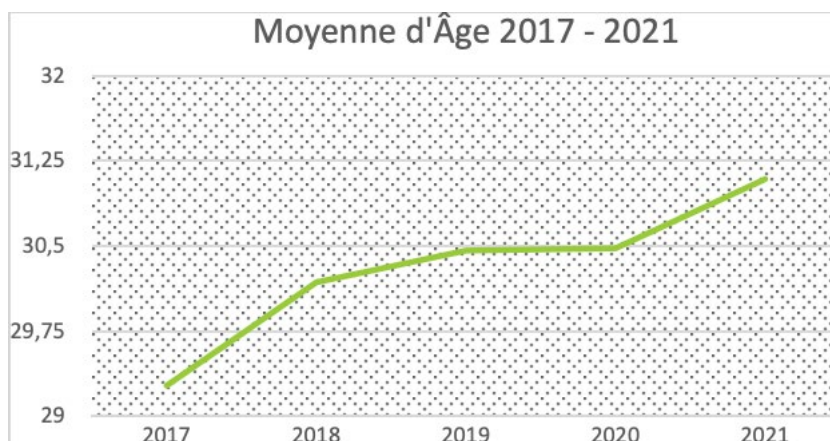
IV. Présentation de la population accueillie et de ses besoins

Projections et dynamiques de parcours

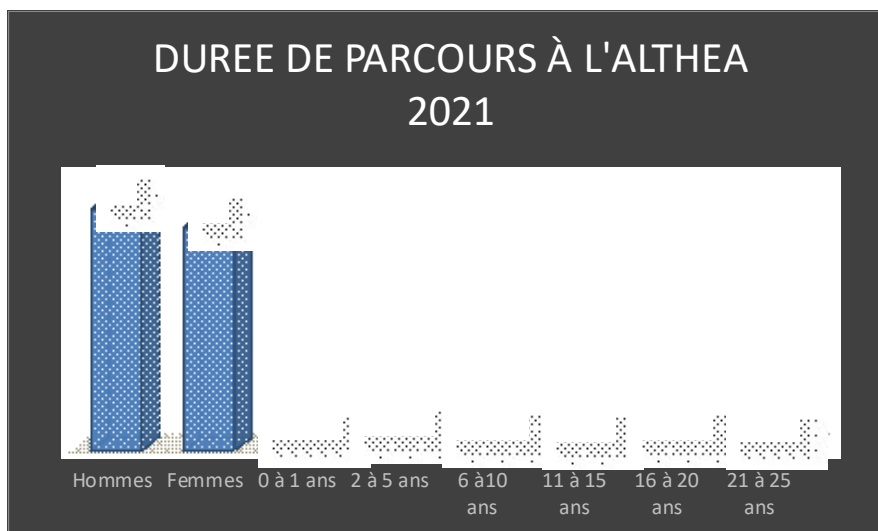
1. Évolution de l'âge et répartition par sexes



En 2021, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 20-25 ans, comme cela l'a aussi été en 2020. La mixité hommes/femmes est à l'équilibre depuis 2 années (12 femmes et 13 hommes en 2021). La moyenne d'âge des personnes accueillies reste plutôt stable au cours des 4 dernières années (autour de 30 ans).



2. Durée d'accompagnement des personnes accueillies à L'Althéa en 2021



Pour une majorité de personnes (soit 36%), la durée moyenne d'accompagnement au sein de L'Althéa se situe entre 2 et 5 ans.

3. Sorties définitives des personnes accueillies de 2019 à 2021

Nombre de sorties définitives :	
	Nbre
2021	1
2020	2
2019	3
Moyenne annuelle	2

Depuis 2019, les départs définitifs de L'Althéa sont réguliers et ce malgré la crise sanitaire.

4. Motifs de sorties définitives de l'établissement

Les 2 motifs majeurs de départs définitifs sont :

- Changement d'orientation (1 personne en ESAT et 2 personnes en hébergement permanent)
- Déménagement familial vers une autre région que l'Île-de-France

Motifs des sorties définitives :											
	Décès	Volonté de la personne ou de la famille	Orientation à échéance	Changement d'orientation	Besoins auxquels l'établissement ne peut plus répondre (médicaux, pathologie, autonomie, évolution handicap)	Retraite	Démission	Invalidité	Déménagement - rapprochement familial	Hospitalisation	Autre (précisez)
2021									1		
2020				1					1		
2019		1		2							
TOTAL :	0	1	0	3	0	0	0	0	2	0	0

5. Handicap des personnes accueillies

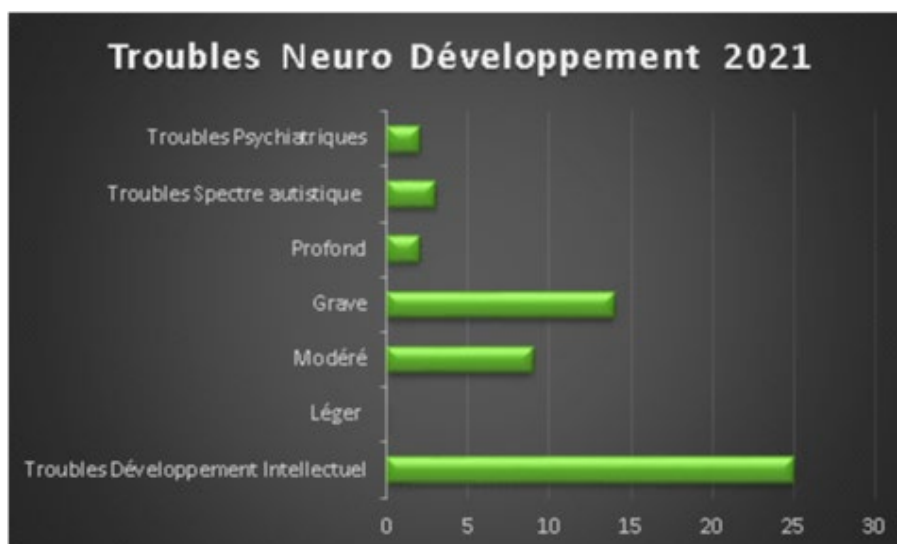
Les troubles neuro-développementaux se manifestent généralement lors de la petite enfance et avant l'entrée à l'école. Ils se caractérisent par un retard de développement et se traduisent par des atteintes cognitives, comportementales et sensorimotrices.

Les troubles neuro-développementaux regroupent des pathologies diverses comme les troubles du spectre de l'autisme, les troubles envahissants du développement, les troubles avec déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, le trouble spécifique des apprentissages, les TOCS, les DYS...

L'HAS (Haute Autorité de Santé) a décidé de retenir le terme de « Trouble du Développement intellectuel » en février 2021 (en remplacement de déficience intellectuelle ou de retard mental) en lien avec un retard global de développement.

Le graphique ci-dessous fait état des différents troubles caractérisant le public accueilli au sein de L'Al-théa :

- La totalité des personnes souffre de Trouble du Développement Intellectuel, selon 3 niveaux (Modéré – Grave – Profond)
- 3 personnes ont aussi des troubles du spectre autistique
- 2 personnes sont suivies pour des troubles psychiatriques



6. Mesures de protection juridique en 2021



Pour un grand nombre de personnes accueillies, la mesure de protection juridique (pour 100% de tutelle) est assurée par leur famille, parfois partagée entre les parents et/ou la fratrie dans une dimension de co-tutelle. Pour les personnes actuellement sans aucune mesure de protection juridique, l'équipe pluri-professionnelle de L'Althéa aborde régulièrement avec leur famille cette notion et son importance.

Les démarches liées à cette procédure sont expliquées et encouragées auprès des familles.

7. Autonomie des personnes accueillies

4) Données liées à l'autonomie								
Evaluation	A		B		C		D	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Accompagnement à la toilette	16	66,66	4	16,66	2	8,33	2	8,33
Accompagnement à l'habillage	18	75,00	2	8,33	3	12,5	1	4,16
Accompagnement au repas	20	83,33	2	8,33	2	8,33	0	0
Déplacements et orientation dans l'espace	20	83,33	2	8,33	2	8,33	0	0
Continence - incontinence	20	83,33	3	12,5	1	4,16	0	0
Communication	14	58,33	7	29,16	3	12,5	0	0
Participation vie établissement (activités, ateliers...)	19	79,16	4	16,66	1	4,16	0	0
Tâches et exigences relatives au travail	9	37,5	9	37,5	4	16,66	2	8,33

A = La personne réalise l'activité seule sans aide humaine et matérielle et sans difficulté
 B = La personne réalise partiellement l'activité avec une aide humaine et matérielle et/ou sollicitation et/ou avec une difficulté partielle
 C = La personne réalise l'activité avec l'aide humaine et matérielle et/ou surveillance continue et/ou difficulté régulière
 D = La personne ne réalise pas l'activité

Les compétences des personnes accueillies au sein de L'Althéa sont hétérogènes même si globalement une majorité d'entre elles est en mesure de réaliser, seule ou avec une aide partielle, une grande partie des actes de la vie quotidienne et de participer aux activités proposées en interne.

Les activités dites « d'apprentissage » peuvent ponctuellement favoriser une réorientation vers le monde du travail protégé (type ESAT).

8. Données médicales et paramédicales

Répartition des traitements médicamenteux chroniques		
Traitements médicamenteux	Nb	%
Personnes avec traitement permanent :	12	50
· Dont traitement neurologique	4	16,66
· Dont traitement psychiatrique	2	8,33
· Dont traitement viscéral		
· Dont traitement endocrinologique		
· Autre type (précisez)		
Cardiologie, rhumatologie, médecine généraliste , gastro entérologie	6	25
Personnes sans traitement	12	50
Total	24	100

La moitié des personnes accueillies ont un traitement médical régulier qui peut être lié à de l'épilepsie, à des troubles de comportement, à des problèmes de thyroïde.

Répartition des suivis de santé					Colonne1
Types de suivis	Nb	%	Fréquence régulière (Nb)	Fréquence ponctuelle (Nb)	annuelle (Nb)
Suivi en médecine générale	24	100	1	23	
Suivi en médecine spécialisée	15				15
Suivi psychiatrique	2		2		
Suivi avec un intervenant paramédical et rééducation	8		8		
Suivi avec un dentiste	6			6	
Suivi avec un gynécologue	1			1	

Les suivis médicaux des personnes accueillies ne démontrent pas de besoins particulièrement spécifiques et/ou différents de l'ensemble de la population.

Type de suivis en médecine spécialisée				
	Nb de personnes concernées	%	Fréquence régulière (Nb)	Fréquence ponctuelle (Nb)
Gynécologie	1	4,16		1
Dermatologie	1	4,16	1	
Orthophonie	2	8,33	2	
Kinésithérapie	3	12,5	1	2
Podologie	3	12,5	1	2
Psychologie	1	4,16	1	
Néphrologie	1	4,16	1	
Pneumologie	1	4,16	1	
Rhumatologie	1	4,16	1	
Orthopédie	1	4,16	1	
Neurologie	4	16,66	4	
Généticien	2	8,33		2
Ophtalmologie	4	16,66		4

Les différentes spécialités consultées par les personnes accueillies à L'Althéa, s'inscrivent complètement dans le registre des besoins de tout citoyen.

Hospitalisations			
	2019	2020	2021
Nombre total de jours	0	19	
Nombre de séjours	0	3	
Nombre de personnes concernées	0	1	
Durée moyenne de séjour en jours	0	6,33	0
Cause psy (nombre de séjour)	0	3	0
Cause traumatique (nombre de séjour)	0	0	0
Cause maladie (nombre de séjour)	0	0	
Programmée (nombre de séjour)	0	0	
Autre (préciser)	0	0	0

Les hospitalisations sont, jusqu'à ce jour, plutôt exceptionnelles pour les personnes accueillies de L'Althéa.

1. L'accueil et l'admission

a. L'accueil

Chaque établissement du secteur social et médico-social, quels que soient sa spécificité et le public qu'il reçoit, doit répondre à de nombreuses missions.

L'une d'entre elle est essentielle et découle de chaque structure : « **Le concept d'accueil** ».

La phase d'accueil et/ou le savoir accueillir est une étape indispensable afin que la personne possible-ment en insécurité du fait du changement et/ou de la nouveauté, se sente attendue, considérée et recon-nue dès son arrivée. **Il s'agit d'une étape essentielle à la construction d'une relation de confiance.**

À cet effet lorsqu'une personne vient se présenter à L'Althéa, toutes les personnes présentes (quelles qu'elles soient) sont informées en amont de sa venue et sont donc en mesure de l'accueillir dans une dimension rassurante.

Savoir accueillir, favorise dès la 1ère rencontre, « l'accompagnement » et c'est là aussi que s'initie par un sourire, une attention, un regard, le début de la relation humaine et éducative.

C'est ainsi que l'équipe pluri-professionnelle de L'Althéa s'attache à prendre le temps d'échanger, de mettre à l'aise la personne, d'adapter à ses capacités le déroulement de la rencontre et/ou de la visite de l'établissement.

Un membre de l'équipe éducative est systématiquement présent aux côtés de la direction lors des entre-tiens et c'est cette même personne qui assure, dans la mesure du possible, l'accompagnement durant la visite et la référence éventuelle de la personne si elle souhaite être accueillie (pour un accueil séquentiel ou de façon permanente) par la suite.

b. Critères d'admission

Pour qu'un adulte en situation de handicap puisse être admis au centre d'accueil de jour de L'Althéa, il doit disposer d'une **notification d'orientation de la CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Per-sonnes Handicapées, présente dans chaque Maison Départementale des Personnes Handicapées) en cours de validité et faisant apparaître « accueil en établissement non médicalisé – toutes modalités d'accueil ».

Lorsqu'un établissement est spécifié par une notification, il en reçoit un exemplaire.

Dans un second temps et immédiatement lié à la procédure d'admission, un **dossier de demande d'Aide Sociale** doit être constitué afin d'obtenir une notification et ainsi permettre à la structure de facturer les frais de séjour au Conseil Départemental.

La personne souhaitant être admise au sein de l'établissement doit également résider **dans un rayon maximum de 30 km autour de la ville de Montereau-Fault-Yonne pour le confort de la personne accueillie**, les frais de déplacements entre le domicile et la structure sont à la charge de la personne accueillie. Le cas échéant, un accompagnement vers un établissement du secteur du domicile de la personne est proposé aux personnes résidant dans un rayon supérieur à 30 km.

c. Les modalités d'admission

Selon la procédure associative, l'admission se décline ainsi :

1. Réception du dossier unique d'admission et/ou d'une notification de la MDPH, ou par le biais d'un contact téléphonique (d'une famille, ou d'une autre structure du secteur du médico-social).
2. Si besoin, transmission du Dossier Unique d'Admission à compléter
3. Réception et étude du dossier complété
4. Confirmation de la réception du dossier avec demande d'informations complémentaires si besoin
5. Proposition de rencontre avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la personne concernée
6. À l'issue de la rencontre, une période d'accueil séquentiel peut être proposée, pouvant aller d'une semaine à 15 jours
7. Au terme de cette période, une réunion de bilan est mise en place avec les personnes ayant participé à la rencontre initiale
Si nécessaire, une ou de nouvelle(s) période(s) peuvent être proposée(s) au cours de l'année sur des périodes définies en fonction des capacités et des attentes de la personne concernée
8. Selon le bilan effectué et le choix de la personne, elle peut demander à être inscrite sur la liste d'attente.

L'admission dépend ensuite d'une possibilité d'accueil.

Si toutefois le délai entre la période d'accueil séquentiel et l'admission est important, une rencontre est de nouveau mise en place afin de préciser le projet personnalisé de la personne et de fixer les modalités administratives, financières et éducatives de l'accueil.

L'admission est **contractualisée et formalisée** par la mise en place d'un **contrat de séjour** qui définit et garantit les prestations tant au niveau du cadre que du contenu et du service rendu, en se fondant sur le respect des personnes et la défense de leurs droits. Le contrat de séjour est rendu accessible à la compréhension de la personne concernée.

Cette démarche d'engagement réciproque inscrite dans une volonté de partenariat, formalise les droits et les devoirs de la personne accueillie, de sa famille ou son représentant et la direction de l'établissement. **Le consentement éclairé est recherché.**

2. Le Projet personnalisé : outil central de l'accompagnement

a. La référence éducative

Comme le préconise l'HAS (ex : ANESM) et en vertu de l'article D312-59-10 du CASF, la direction adjointe après validation de la direction de territoire désigne un référent éducatif et un co-référent, qui assure la fonction de coordination de l'accompagnement.

Le référent est garant de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé (PP). Il est le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant la personne accueillie et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (à l'exception des informations médicales).

La Charte de référence éducative :

L'Adapei 77, a établi une charte de la référence éducative qui reprend les huit principes suivants :

1. Écoute et prise en considération de la parole et des attentes de la personne accompagnée et de son représentant légal,
2. Le référent éducatif ne se substitue ni à la personne accompagnée ni à son tuteur ni à sa famille,
3. Le référent éducatif est le garant de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du projet personnalisé,
4. La référence éducative est assurée par un éducateur spécialisé, un moniteur éducateur, ou un conseiller en économie social et familial. La coréférence éducative est assurée par un professionnel éducatif ou paramédical,
5. La référence et la coréférence s'appuie sur l'expertise de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle selon une modalité formalisée,
6. La référence et la coréférence sont désignées dès l'admission par la direction adjointe après validation de la direction de territoire.
7. La durée de la référence éducative ne peut excéder 3 ans et doit être réinterrogée chaque année dans le cadre de l'évaluation du projet personnalisé.
8. Tout changement de référence doit être expliqué, motivé et communiqué à la personne accompagnée et son représentant légal. Les missions du référent et du coréférent éducatif sont présentées et expliquées à la personne accompagnée et son représentant légal dès l'admission.

Un référentiel commun :

- Le référent éducatif est garant de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de la personne accompagnée.
- Il doit à ce titre recueillir les éléments essentiels de l'histoire, les besoins et attentes de la personne accompagnée afin d'en avoir une connaissance globale.
- Il assure la liaison entre la personne accompagnée, sa famille et les partenaires sans que cela ne soit exclusif pour le reste de l'équipe,

- Il est garant de la centralisation et de la diffusion des informations : il échange les renseignements nécessaires afin de favoriser la communication institutionnelle et associative.
- Il intervient dans un rôle de régulation afin de garantir la mise en œuvre et le suivi du projet personnalisé dans le respect du projet institutionnel et des valeurs associatives.
- Il est interpellé et interpelle sur les dysfonctionnements touchant au projet personnalisé de la personne accompagnée.
- Il procède si nécessaire au réajustement du projet en articulation avec les membres de l'équipe et du responsable hiérarchique.

b. Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet personnalisé professionnel

Projet personnalisé :
outil central de l'accompagnement

- Cet outil a pour objectif d'évaluer à un instant T les besoins et les capacités de la personne dans le cadre de l'élaboration de son projet personnalisé, puis de suivre son évolution au moment de l'évaluation du projet

L'identification des besoins et la définition des objectifs sont réalisés au cours d'une évaluation pluri-professionnelle. Ils sont proposés à la personne accueillie et sa famille lors d'un entretien (procédure projet personnel)

- Des activités et accompagnement éducatifs sont définis répondre aux objectifs du PP et développer les activités de la personne.
- Les ressources internes et externes sont mobilisées pour répondre à ces besoins

- Lors de l'admission, un **pré-projet** est élaboré par l'équipe en lien avec l'entourage en tenant compte des **bilans et des informations** qui sont fournies. Ce projet est évalué six mois après l'admission par l'équipe de professionnels lors de la réunion pluri-professionnelle au cours de laquelle est élaboré le projet personnalisé de la personne en collaboration avec les différents partenaires.

Le but est ainsi d'obtenir une analyse croisée objective de la situation de la personne et de définir des axes de travail à mettre en œuvre.

Chacun des projets personnalisés vise des objectifs propres à la personne, travaillés dans chacun des domaines d'intervention de l'équipe et qui peuvent aussi contribuer à favoriser le développement de compétences globales dans d'autres domaines.

Les objectifs sont mis en œuvre au moyen de temps d'accompagnements et d'activités formalisés dans un planning individuel remis à la personne accueillie et à sa famille.

Les temps d'accompagnement peuvent être individuels et/ou collectifs au regard des besoins de chaque personne.

- Chaque année, lors de l'évaluation du projet personnalisé, l'équipe compare en réunion de synthèse la première analyse à celle menée au moment de l'évaluation.
L'objectif est ainsi d'observer l'évolution de la personne sur une période donnée, de réajuster son projet et de préparer ainsi la suite de son accompagnement.

Toutefois, le projet d'une personne peut être évalué chaque fois que la situation le nécessite, l'outil pouvant alors être complété en conséquence.

Au sein de l'accueil de jour L'Althéa, la procédure d'élaboration et/ou d'évaluation du Projet Personnalisé a été repensée dans un souci de développer, de favoriser, d'améliorer la participation et l'implication de la personne accueillie dans son propre projet.

Afin de personnaliser l'accompagnement, toute personne arrivant à L'Althéa (que ce soit dans le cadre d'un accueil séquentiel ou dans le cadre d'une admission) est accompagnée dès le 1er jour dans la réalisation de son planning d'activités (à partir de l'ordinateur ou par le biais de l'écriture ou de pictogrammes...) lors d'une période préalablement définie.

Selon le choix et les compétences de la personne, ce planning d'activités peut être construit dans la continuité et la permanence (pour 1 mois et à la journée), ou au contraire être articulé à partir d'inscription en demies journées, aux différentes activités choisies par la personne en lien avec ses besoins et/ou attentes.

Les moyens de communication sont au maximum adaptés à chaque personne soit à partir de la mise en place de document individuel (planning d'activités, fiche d'inscription à une activité, porte clef avec photo, poutre du temps avec pour objectif la représentation calendaire, utilisation de pictogrammes...), soit par l'utilisation de méthode de communication non verbale (type MAKATON).

Par ailleurs, de nombreux éléments de communication sont créés par les personnes et mis en place au sein du collectif, afin de favoriser les repères quotidiens et/ou ponctuels et de développer l'entraide au sein du groupe (affichage des représentants du Conseil de Vie Sociale avec photographies des élus, trombinoscope des anniversaires, affichage des menus quotidiens, des personnes qui font les courses, qui mettent la musique ...)

Des créations d'affiches sont régulièrement effectuées avec et par les personnes accueillies afin de les concerner dans les activités estivales et/ou de loisirs qu'elles ont pu formuler (représentation du thème de la sortie soit par images, écriture et ou dessins associés aux photos des participants...).

En amont de la rencontre, organisée avec la famille et/ou le représentant légal, autour du projet personnalisé de leur enfant et/ou protégé, la personne accueillie concernée s'entretient avec le référent éducatif et son co-référent, afin de faire le point de son accompagnement au sein de la structure et d'exprimer ses souhaits quant à son devenir.

L'expression de la personne est favorisée autant que faire se peut et avec aide si nécessaire des professionnels présents (utilisation de pictogrammes, reformulation...), pour ensuite être inscrite dans le projet personnalisé.

La rencontre formalisée autour du projet de la personne se construit à partir de ses souhaits, de l'attitude de la famille et/ou de son représentant légal, et de l'évaluation de l'équipe pluri professionnelle.

À ce titre, un bilan éducatif est réalisé reprenant l'inscription, la participation et l'évolution de la personne au sein des activités proposées.

Les échanges inhérents à la rencontre permettent d'adapter, de conforter et/ou de soutenir la personne dans son projet et ainsi de définir les axes de travail à maintenir ou à développer.

Avant la validation du projet de la personne, le document lui est remis ainsi qu'à sa famille et/ou à son représentant légal, pour relecture et complétude si nécessaire.

Lorsque le document a été relu et approuvé, les axes prioritaires définis au cours de la rencontre, avec l'ensemble des partis, y sont inscrits avant la signature.

Un exemplaire est remis à la personne accueillie, à sa famille et/ou son représentant légal.

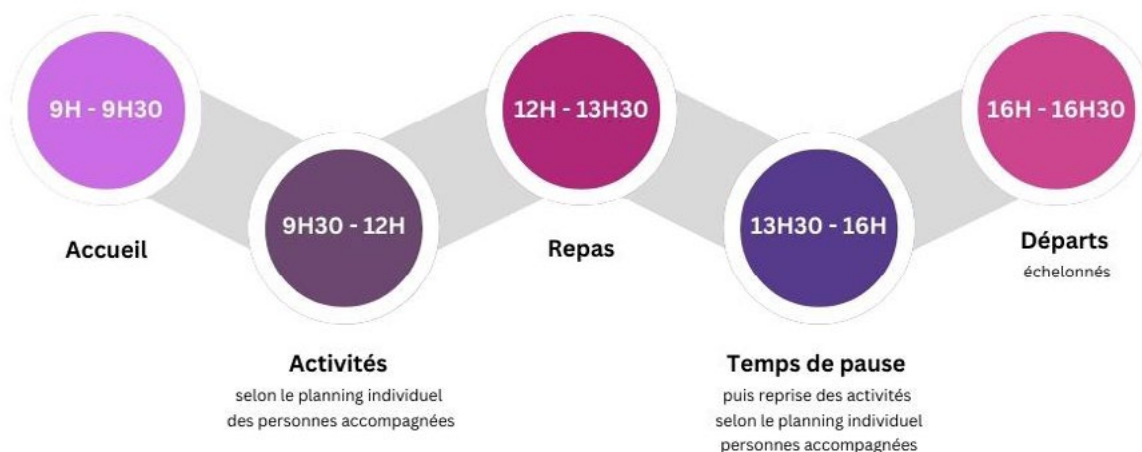
Globalement, les projets personnalisés sont revus annuellement.

Toutefois, selon la situation, les besoins et/ou la demande de la personne, la révision du projet peut se faire de façon anticipée.

3. Le centre d'accueil de jour de L'Althéa au quotidien

Dans le cadre de l'accueil de jour de L'Althéa, les journées sont rythmées d'activités dites « d'apprentissages ».

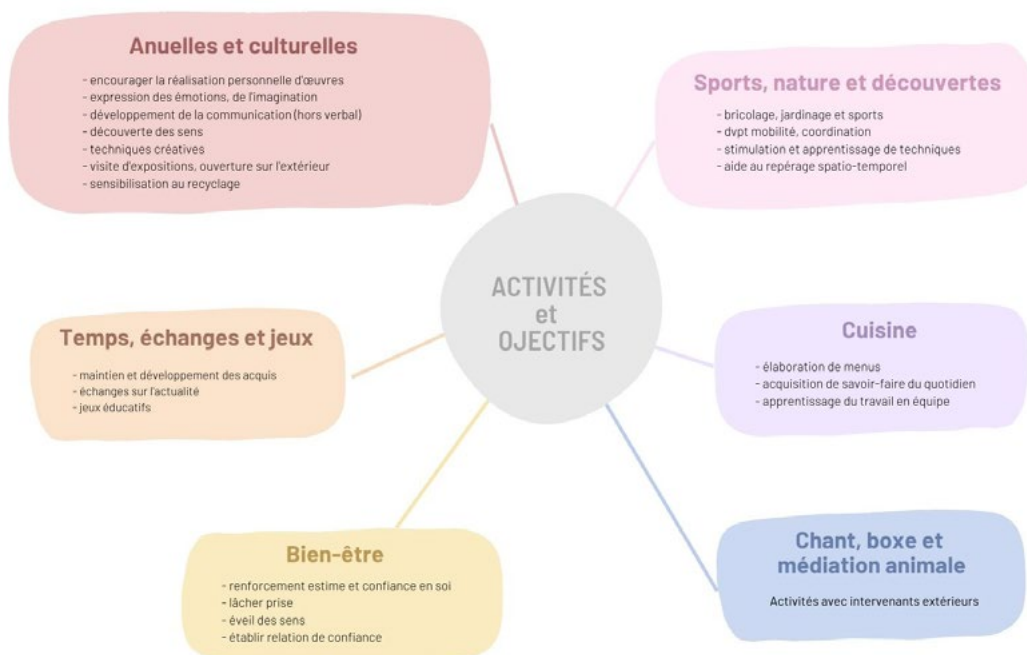
Le schéma ci-dessous reprend les temps majeurs d'une journée type :



Les temps d'accueil et de départ sont échelonnés afin de favoriser un accueil le plus individualisé possible, permettant ainsi aux personnes accueillies de prendre le temps d'arriver, d'échanger avec leurs pairs et les membres de l'équipe pluri professionnelle.

Pour certaines familles qui accompagnent et reviennent chercher leur enfant, c'est aussi la possibilité d'échanger avec les membres de l'équipe éducative.

4. Les activités proposées



ACTIVITÉ CUISINE :



L'activité Cuisine du Centre d'Accueil de Jour L'Althéa a été mise en place à l'ouverture de l'établissement en 1981.

Le choix de réaliser les repas est propre à l'établissement et répond avant tout à un souci qualitatif de vouloir maîtriser d'un bout à l'autre l'élaboration, l'approvisionnement, la confection et la quantité des repas servis.

Cette activité a pour première visée, la confection du déjeuner, du lundi au vendredi, pour l'ensemble des personnes accueillies et des professionnels qui encadrent et accompagnent ce temps fort de la journée, soit au total, vingt-sept personnes.

Cette activité, de par ses exigences (déjeuner prêt pour midi, nettoyage et rangement finis pour 16h00, respect des normes HACCP), offre la possibilité d'un suivi et d'un accompagnement individualisé autour de la notion d'apprentissage, pour toute personne dont le Projet Personnalisé s'orienterait vers un éventuel accueil en ESAT (service restauration ou autre).

Par ailleurs, elle offre par là même, pour d'autres personnes accompagnées, la possibilité d'acquérir les rudiments alimentaires de base, de se voir reconnaître dans leurs compétences par le groupe lors du déjeuner, de continuer à s'investir et à gagner en autonomie.

L'activité Cuisine du Centre d'Accueil de Jour L'Althéa partage une convention avec le service d'animation de l'EHPAD de l'hôpital de Montereau.

Ce travail de partenariat a pour objectif de collecter des fonds pour les résidents de l'EHPAD via la vente annuelle de crêpes, la gestion et la vente de produits cuisinés autour d'un barbecue, assurée par l'équipe de cuisine du Centre d'Accueil de Jour L'Althéa.

L'activité Cuisine se déroule dans les locaux de l'établissement avec un matériel répondant aux normes des cuisines collectives et de la DDPP (cellules froides, cellule négative, piano de cuisson, cellule de refroidissement, cellule de stockage des préparations froides).

À partir des objectifs réaffirmés que sont l'équilibre et la sécurité alimentaire, la socialisation, la valeur monétaire des ingrédients, le plaisir du goût et de son partage, le projet de travail de l'atelier Cuisine s'inscrit autour de « la marche en avant ».

L'expression « la marche en avant » est notée dans les textes législatifs en vigueur dans les structures. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de mise en conformité et d'amélioration du cadre de travail. Elle a pour but l'apprentissage et le respect des normes d'hygiène et de sécurité (HACCP).

Cette procédure doit se conformer à une progression, sans retour en arrière possible.

Ainsi, elle commence par la partie dite « sale » qui comporte l'espace « lavage de la vaisselle » puis « épiluchage et lavage des légumes ». Elle se poursuit dans la partie dite « propre » qui comprend « le stockage des préparations froides » comme le plateau de fromages, les entrées et desserts.

Elle se termine par la partie dite « liaison chaude » où se cuisine le repas.

L'intégration de ce processus évolutif exige que l'encadrant donne du sens et du contenu aux différentes actions mises en œuvre afin que les objectifs suivants puissent être atteints :

- Responsabiliser chacun des participants autour du respect des lois, des consignes et des normes d'hygiène en vigueur actuellement.
- Accéder à la compréhension et à une prise de conscience des risques et des conséquences autour de la notion d'hygiène.
- Comprendre et maîtriser le processus des différentes étapes de préparation, de stockage.
- Aborder les risques encourus pour leur santé et celle de la collectivité.

Ce travail s'organise avec une des personnes accueillies à partir des prélèvements de surfaces et alimentaires, les analyses étant effectuées par un laboratoire.

Il va se poursuivre et se développer avec l'ensemble des participants de l'activité Cuisine.

L'activité Cuisine fonctionne toute l'année, avec la participation de cinq à six personnes accueillies ; en étroite corrélation avec les axes de travail de leur Projet Personnalisé et sur une période qui peut être renouvelée chaque mois.

Le budget est alloué pour l'année et doit permettre de financer l'ensemble des déjeuners servis quotidiennement et quelques « buffets » élaborés lors des réunions de familles par exemple.

Jusqu'à fin 2021, l'activité Cuisine a été encadrée durant trois jours par une maîtresse de maison, et deux jours, par une monitrice éducatrice, référente principale de l'activité.

Aujourd'hui, l'activité Cuisine voit émerger de nouveaux projets de vie qui tendent à s'orienter vers un avenir professionnel en ESAT.

Afin de garantir la pérennité de ces projets d'avenir, l'activité Cuisine du centre d'accueil de jour est depuis le mois de mars, encadrée par l'éducatrice référente principale de l'activité, quatre jours par semaine et par la maîtresse de maison, une journée par semaine.

La stabilité des professionnels encadrant l'activité Cuisine, permet ainsi de garantir un accompagnement et un suivi éducatif de qualité, essentiel dans l'évolution de chaque projet, ainsi que dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur, inhérentes à cet espace (Normes HACCP).

Afin de répondre aux impératifs quant à l'élaboration du repas et des besoins en termes de service à table, un groupe de cinq à six personnes évolue chaque jour au sein de cette activité. Chacune d'entre elles se voit confier chaque semaine, une ou plusieurs responsabilités comme la préparation de l'entrée, du plateau de fromages et de son service à table, du dessert et de son service à table, du thé et du café, de l'achat du pain à la boulangerie du centre-ville de Montereau.

Pour l'élaboration et la cuisson du repas à proprement parlé, une personne est désignée « Cuisinier de la semaine ».

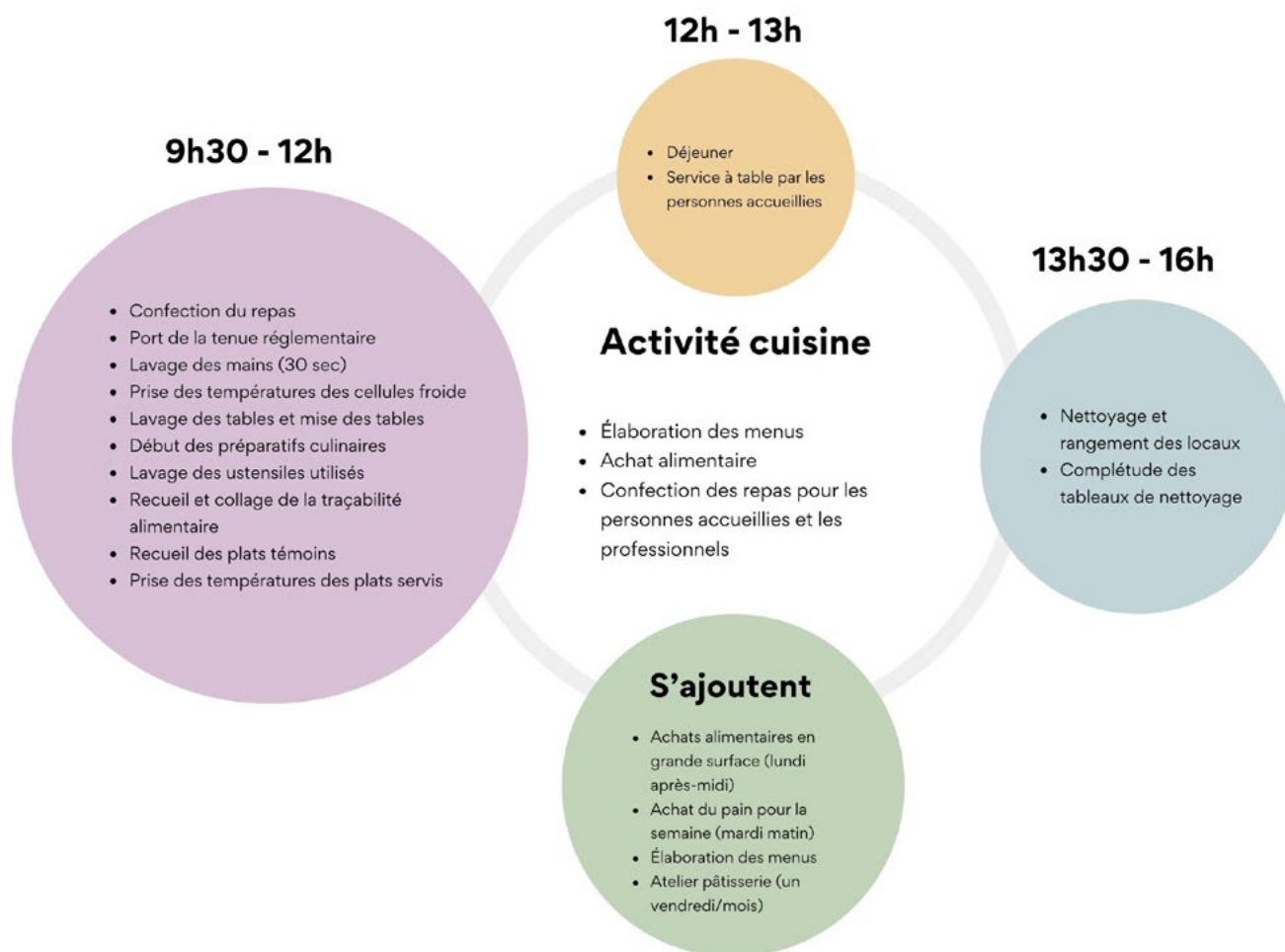
Chaque semaine, un planning imagé retraçant les responsabilités de chacun est élaboré avec le groupe et affiché, ce qui permet à chacun de pouvoir visualiser et appréhender les activités à réaliser et de pouvoir prendre des initiatives de travail.

La mouvance dans le changement des responsabilités confiées à chacune des personnes, permet ainsi un recueil d'observations exhaustif quant à la notion d'apprentissage proposée au sein de cette activité. Cette répartition des tâches, permet à chacun de se sentir pleinement « acteur » dans ce qu'il réalise, et permet à l'encadrant de garantir un temps d'accompagnement individuel dans l'apprentissage et l'acquisition des rudiments de base et/ou de perfectionnement en matière culinaire.

Chacune des personnes inscrites en activité Cuisine profite aussi d'autres activités, qu'elles soient menées en interne ou en extra-muros. Ainsi, l'absence d'une personne profitant ponctuellement d'une autre activité, n'est pas remplacée par une autre personne.

A contrario, si une personne inscrite en activité Cuisine est absente pour un temps de congés, elle sera sur ce temps, remplacée par une autre personne, sur la base du volontariat.

L'activité Cuisine débute chaque jour à 09h30 et se termine à 16h00, selon le déroulement suivant sur une journée type :



L'activité Cuisine dispose d'un Plan de Maîtrise Sanitaire en lien avec les normes d'hygiène en vigueur émanant de la DDPP, qui est réactualisé chaque année.

Par ailleurs, l'activité Cuisine, depuis la crise sanitaire liée à la COVID19, a dû se conformer et renforcer son dispositif d'hygiène par l'utilisation quotidienne de produits dits « virucides » pour chaque surface alimentaire. Chaque professionnel du Centre d'Accueil de Jour « L'Althéa » est formé aux normes HACCP.

Les observations recueillies par le professionnel encadrant l'activité Cuisine sont intégrées dans le DIU (Document Individuel Unique, rubrique « suivi ») et annuellement ou plus, dans le Projet Personnalisé des personnes évoluant au sein de l'activité.

Le professionnel encadrant l'activité Cuisine dispose d'une grille d'évaluation commune aux différentes activités, possédant de nombreux critères d'évaluation qui permettent d'établir une lecture plus précise du niveau de capacités et de compétences de chaque personne accueillie inscrite en activité Cuisine. Cette grille d'évaluation permet aussi d'établir divers écrits professionnels (Projet Personnalisé, bilan éducatif dans le renouvellement de la prise en charge MDPH et/ou compte rendu éducatif pour toute personne venant effectuer une période d'accueil séquentiel...).

Les contraintes sanitaires importantes de l'activité cuisine (hygiène, port de la tenue réglementaire, protocole de lavage des mains, respect de la « marche en avant ») sont malgré tout autant de freins quant à l'inscription de certaines personnes accueillies qui pourraient y mettre en éveil tous leurs sens et y développer de nouveaux centres d'intérêts.

ACTIVITÉS MANUELLES ET CULTURELLES



Ce temps d'activité a pour objectif d'encourager la réalisation personnelle d'œuvre, par l'expression des émotions, l'imagination et par des choix. Réalisée à partir de diverses techniques, l'activité « Manuelles et culturelles » est une émulsion de deux phases bien à part mais complémentaires. Elle permet aux personnes accueillies de pouvoir s'exprimer par l'art. C'est un moyen de communication brut qui n'exige pas une exactitude ou une perfection comme peut l'être le langage verbal.

Si en premier lieu, cette activité recourt à l'usage des mains avec plus ou moins de dextérité, c'est également un moment qui interroge les émotions que ce soit par le biais de l'observation ou de l'expression. Elle provoque des choix, ouverts ou fermés, en fonction des goûts et des émotions qui définissent le contenu et la manière de travailler une œuvre.

La création appelle à l'imagination, c'est pourquoi il est nécessaire d'interroger sans cesse les sens qui sont accessibles comme la vue ou l'ouïe. Le processus de création peut alors opérer lorsque l'observation et la compréhension sont de mises. Ainsi l'écoute de la musique, l'observation d'images ou de vidéos stimulent l'imagination.

Toutes ces notions autour de l'art que ce soit l'expression, l'émotion ou la création sont des outils qui permettent de répondre aux besoins et à l'épanouissement des personnes accueillies en fonction de leurs compétences.

Certains auront besoin d'une répétitivité de quelque chose de concret alors que d'autres seront en mesure d'appréhender des notions ou des objectifs plus abstraits.

Dans l'activité manuelle et culturelle, il y a bon nombre de travaux possibles, comme le dessin, les reproductions d'œuvres, la peinture, l'utilisation de matériel recyclé, la gravure sur pierre et sur bois. Cela dépendra avant tout des envies et compétences de chacun.

Au sein de cette activité, l'apprentissage de diverses techniques comme le pointillisme, l'utilisation conjointe du calque et du rétroprojecteur, le découpage/collage (le scrapbooking) est encouragé. Certains projets peuvent prendre plusieurs jours, que ce soit en raison des capacités de chacun ou des différentes techniques à mettre en application.

La visite d'exposition permet également d'élargir le « champs des possibles » sur la forme comme sur le fond. C'est ainsi que certaines personnes accueillies seront orientées sur des thèmes bien distincts privilégiant l'utilisation d'un support ou d'une technique particulière alors que d'autres seront orientées vers un thème ayant attiré un chanteur ou un paysage et ce quel que soit la technique.

C'est dans cette idée de partage que les personnes accueillies exposent à leur tour leurs œuvres pendant des événements comme la journée du Handicap, un événement local ouvert à tous. De par sa nature, l'activité manuelle et culturelle est intimement liée au recyclage comme des supports cartons ou planches de bois. Cette activité permet donc une sensibilisation à l'écologie de manière générale pour se réapproprier une fonction ou l'en détourner selon l'imagination.

En venant bousculer les émotions et les pensées autour d'une réalisation, il arrive souvent qu'un débat s'opère permettant un échange confrontant des idées. Ainsi différents thèmes peuvent être abordés comme des sujets de société, la vie affective, le sport, les règles de vie, la pop culture.

ACTIVITÉ SPORT, NATURE ET DÉCOUVERTES



Le professionnel référent de l'activité « sport, nature et découverte » a une formation d'animateur socio-éducatif. Sa mission est de parvenir à créer une dynamique de groupe en organisant des ateliers et des animations adaptées aux besoins spécifiques de chacune des personnes accueillies, tout en prenant en compte l'aspect sécuritaire des personnes.

Pour cela, il est important d'identifier le degré d'autonomie des personnes à l'aide d'une grille d'évaluation, afin d'adapter les activités permettant ainsi de favoriser le développement du lien social, des échanges, des apprentissages et de l'autonomie.

Ainsi, l'animateur propose plusieurs thèmes, afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes accueillies de l'établissement.

Activités sportives dites « de loisirs » :

Les activités physiques et de loisirs adaptées permettent de développer la mobilité dans l'espace, la coordination, la motricité et l'estime de soi. Il est reconnu que la pratique physique adaptée est un moyen de prévention pour de nombreuses maladies chroniques et possède de nombreux atouts tant sur le plan cognitif, physique que social.

Pour cette activité, il est important de prendre en compte l'autonomie des personnes accueillies, de manière à proposer des activités adaptées, où chacun peut évoluer et participer en toute sécurité au sein d'un groupe.

Les activités sportives retenues par les personnes accueillies sont :

- **Le football / Le basketball** : Pour la pratique de ces sports, il est important de créer des groupes homogènes de manière à ce que chacun puisse évoluer en toute sécurité et tout en s'inscrivant dans une dynamique de groupe
- **La randonnée** : La randonnée permet aux personnes accueillies de partager un moment agréable au sein d'un groupe, tout en se faisant du bien.
Pour cette pratique, il est important de créer des groupes homogènes en terme d'autonomie de manière à ce que chacun puisse évoluer ensemble en toute sécurité.
- **La pétanque** : La pratique de cette activité permet aux personnes les plus dépendantes de s'inscrire dans une dynamique de groupe sans trop de contrainte en terme de sécurité.
- **Le vélo** : Le but est de sensibiliser et faire découvrir le vélo aux personnes accueillies, afin que certaines y découvrent un intérêt personnel, mais aussi de partager un moment agréable au sein d'un groupe. Grâce à la situation géographique du centre d'accueil de jour, cette activité peut être aussi bien menée sur la commune en toute sécurité, soit sur l'extérieur, notamment en forêt de Fontainebleau permettant de découvrir de nouveaux espaces et ainsi d'évoluer en toute sécurité sur des sentiers adaptés. Afin d'évoluer en toute sécurité des groupes de 3 à 4 personnes sont prévus à chaque séance.
- **La pêche** : La pratique de la pêche est destinée à toutes les personnes accueillies de l'accueil de jour car cela n'exige pas une condition physique particulière.
C'est une activité qui permet à chacun de se ressourcer par les bienfaits de la nature.

Activités dites « espaces verts »

Le jardinage : Les jardins donnent lieu à des activités variées (travaux de jardinage et récolte, apprentissage d'outils spécifiques comme la tondeuse par exemple), mais aussi à des activités ludiques telle que la découverte de nouvelles plantes, observation d'insectes, oiseaux.

Le jardin stimule les sens comme la vue, le toucher, l'odorat, l'ouïe ainsi que le goût. L'entretien du jardin du centre d'accueil de jour (ramasser les feuilles, tailler les branches, planter des fleurs) permet aux personnes accueillies de se sentir valorisées en contribuant à l'embellissement de l'établissement.

Activités dites « découvertes »

- **Le bricolage** : Les activités manuelles permettent de stimuler la créativité tout en apportant une meilleure estime de soi, par des réalisations diverses.
Cela permet ainsi de découvrir et d'apprendre différentes techniques de travail en utilisant des outils spécifiques. Tout comme, l'entretien du jardin du centre d'accueil de jour, le petit bricolage permet ainsi aux personnes accueillies de se sentir valorisées et aussi de développer pour chacune d'entre elles, un potentiel de savoir-faire transposable (par exemple en famille).
- **Le jeu** : Créer, jouer c'est se développer, s'enrichir, approfondir ses connaissances de soi et des autres, tisser et renforcer le lien social et intergénérationnel, mais aussi faire de nouveaux apprentissages en utilisant divers outils servant à la fabrication des jeux.

Le fait d'inclure les jeux au sein de l'établissement permet aux personnes les plus dépendantes de s'inscrire dans une dynamique de groupe autour d'un moment convivial et de partage.

Le jeu est à la fois social, culturel, éducatif et récréatif.

Toutes ces activités sont transposables dans le milieu familial et peuvent permettre aux personnes accueillies de partager leurs connaissances avec leurs proches.

Les personnes accueillies peuvent s'inscrire à ces activités à l'aide de supports imagés, adaptés représentant différents thèmes d'activités, avec pour objectif de mettre en place un calendrier prévisionnel mensuel.

Aussi, dans le but d'apporter un meilleur repérage spatio-temporel aux personnes accueillies, les groupes ainsi que les différentes activités sont inscrits sur un panneau détaillé se trouvant dans l'activité « Sport, Nature et Découverte ».

Les activités de la matinée se déroulent entre 9h30 et 11h55 et celles de l'après-midi se déroulent entre 13h30 et 15h55. La durée et la fréquence des activités peuvent être adaptées aux groupes, ainsi que le contenu même de l'activité.

L'aspect sécuritaire, tant en interne à la structure qu'à l'extérieur de l'établissement, est toujours pris en compte (ex : tenue adaptée à l'activité concernée, les documents de liaisons d'urgence des personnes concernées sont toujours pris lors d'une sortie...).

Une évaluation rapide est réalisée après chaque séance et une évaluation individuelle de la personne accueillie est rédigée au termes de son inscription dans l'activité « sport nature et découvertes ».

Il est donc important de prendre en compte le ressenti des personnes accueillies inscrites, en fin de séance, soit verbalement si les personnes sont en capacité de s'exprimer ou à l'aide de pictogrammes (exemple smiley content/pas content) pour les personnes accueillies ayant plus de difficultés à la communication verbale.

ACTIVITÉ TEMPS, ÉCHANGES ET JEUX



Chaque personne accueillie évolue en fonction de son Projet personnalisé, les axes travaillés peuvent donc totalement être différents voir complémentaires dans certains cas.

L'activité est assurée par une éducatrice spécialisée ou une monitrice éducatrice. Il peut arriver que des stagiaires étudiants interviennent au sein de l'activité.

Au cours de la semaine, l'activité « Temps, échanges et jeux » (TEJ) est articulée autour de différents thèmes :

- L'élaboration des menus préparés par l'équipe cuisine est mis en image par le groupe, puis affichée quotidiennement sur le panneau prévu à l'entrée de la salle de restauration.
- Des jeux éducatifs et /ou ludiques (jeux de sociétés) sont utilisés tout comme la création de jeux qui sont pensés et construits par le groupe afin de mobiliser les compétences de chacun (ex : jeu de « qui-est-ce » avec les photos des personnes accueillies, jeu de 7 familles, jeu de memory...)
- Une matinée est dédiée à l'actualité en générale soit de la ville de Montereau et de ses communes environnantes, via des journaux, bulletins de presse, ou encore de l'actualité à plus grande échelle comme la France, ou encore un évènement mondial. L'utilisation de l'ordinateur est à ce moment-là requis et la diffusion de questions d'actualité ou thèmes divers sont abordés sur des sites d'infos comme par exemple : « un jour une actu ».
- Des thèmes qui retiennent l'attention et/ou suscite l'intérêt des personnes accueillies peuvent être abordés via des livres, magazines (ex : « Le petit quotidien »).

Des fiches pédagogiques et éducatives sont proposées aux personnes accueillies en fonction des intérêts et connaissances de chacun, afin de leur permettre d'entretenir voire de développer leurs acquis (au niveau de la lecture, de l'écriture, du calcul).

Certaines personnes accueillies ont un intérêt pour les outils multimédias et peuvent alors utiliser différents matériels comme l'ordinateur, la caméra, l'appareil photo.

Des échanges verbaux et/ou par le biais d'outils de communications (ex : MAKATON, affiches, plannings, tableaux...) sont mis en place quotidiennement et utilisés pour aborder l'organisation d'une activité et/ou le déroulement de la journée.

Une session ménage et rangement de l'activité est organisée avec les participants le vendredi après-midi avant de pouvoir profiter d'une séance de relaxation avec tapis de gym pour clôturer la semaine.

Au travers de cette activité, différents apprentissages liés à la vie en collectivité (exemple : le respect du temps de parole de chacun, l'acceptation d'une réorganisation de dernière minute) et/ou aux modalités de fonctionnement à respecter (ex : horaires, interventions de différents professionnels au sein de l'activité) se font quotidiennement.

ACTIVITÉ BIEN-ÊTRE



Cette activité contribue à renforcer l'estime de soi de chacune des personnes accueillies et favorise le développement de la confiance en soi.

L'activité « Bien-être » tend à apporter des moments de quiétude, de confort et permet à certaines personnes de « lâcher prise ».

Elle permet aux personnes accueillies de soigner leur image, de contribuer à un éveil des sens, d'établir une relation de confiance et de se sentir valorisées et reconnues en tant qu'individu à part entière.

L'activité est encadrée par une professionnelle de l'établissement qui accompagne un groupe de 3 personnes, au maximum, dans un espace accueillant et « chaud » avec la possibilité d'y écouter de la musique à visée de détente, de relaxation. Les soins sont effectués selon les demandes de chacun.

Concernant les soins esthétiques du visage, différents produits nettoyant et d'hygiène pour tout type de peau (lotion, masque, gommage...), des crèmes hydratantes et de l'huile pour l'effleurage, sont à disposition au sein de cette activité.

Certaines personnes apprennent à se maquiller seules et demandent conseil, d'autres préfèrent se faire maquiller après un nettoyage et une hydratation de la peau, suivi parfois d'un effleurage du visage.

Pour les soins des mains, chaque personne se les lave soigneusement de façon autonome, avec toutefois si besoin une proximité de l'encadrante. Après l'hydratation des mains, un effleurage peut être proposé, puis la personne fait le choix de sa couleur de son vernis à ongle, pendant que d'autres bénéficient de soins, à leur tour. Ponctuellement, cette activité peut être complétée par une sortie au SPA, pour des séances de jacuzzi et/ou de hammam.

AUTRES ACTIVITÉS, INTERNES ET/OU EXTERNES



Ce type d'activité est mis en place à la demande des personnes accueillies à L'Althéa, qui ont pu en formuler la demande lors de groupes de paroles et/ou lors du Conseil de Vie Sociale.

Pour la majorité des activités mises en place, une convention est signée avec le prestataire choisi, pour un nombre de séances préalablement défini (généralement pour une durée de 6 mois) et dont le coût financier peut être pris en charge par l'établissement.

A chaque séance, une présence d'un membre de l'équipe éducative de L'Althéa est effective auprès de l'animateur extérieur afin de sécuriser les personnes accueillies et de venir en appui de l'intervenant, si besoin.

Un bilan est réalisé à chaque fin de période, tant avec les personnes accueillies qu'avec l'intervenant extérieur et le choix, de reconduire ou non l'activité en question, est recueilli.

C'est ainsi qu'en moyenne 2 activités sont mises en place chaque année.

Certaines peuvent être renouvelées si le choix des personnes accueillies est fait dans ce sens.

5. Modalités de participation individuelle et collective des Personnes Accueillies

L'accueil de jour de L'Althéa met à disposition plusieurs instances visant à favoriser l'expression des personnes accueillies :

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

La représentation des Personnes Accueillies du foyer est exercée par deux personnes, élus pour trois ans par l'ensemble des personnes accompagnées.

Ils participent conjointement aux 3 CVS organisés dans l'année et sont accompagnés, selon leurs besoins et/ou leurs désirs, par les membres de l'équipe éducative (notamment les représentants des professionnels au CVS) pour les aider à centraliser et à formuler les demandes exprimées.

Si besoin, un document en Facile à Lire (FALC) est préparé pour favoriser leur expression au cours du déroulement de cette instance.

- **Forum des Citoyens**

Ils ont lieu à raison d'une fois par trimestre dans le cadre de la préparation du CVS et en amont de celui-ci. Les forums citoyens concernent l'ensemble de l'équipe et des personnes accompagnées.

Ils se déroulent dans la salle de réunion afin d'échanger autour des attentes de chacun concernant différents domaines de l'accompagnement au sein de l'accueil de jour de L'Althéa.

Les requêtes sont notées sur un cahier pour ensuite être reprises, avec le professionnel représentant le personnel, sous formes de pictogrammes afin qu'elles soient comprises par tous.

Ces demandes peuvent être de l'ordre de l'encadrement, des activités proposées, de la structure d'accueil, du déroulement des journées, de l'agencement des espaces...

A d'autres moments, le Forum du Citoyen peut être mis en place afin d'aborder une thématique précise proposée par les personnes accueillies et/ou l'équipe éducative (ex : l'actualité, le tri sélectif, le vote, la vie affective des personnes handicapées, l'agressivité, le respect...).

- **Commission repas**

Les commissions repas sont organisées une fois par trimestre (à chaque changement de saisons). Les personnes accueillies sont regroupées au salon afin d'émettre leur choix sur les aliments qu'ils souhaitent consommer en fonction des saisons.

Des feuilles leur sont distribuées afin de repérer les fruits et les légumes correspondant à la saison actuelle. Ils peuvent proposer des idées de menus (entrées, plats, desserts).

La parole est donnée à chacun et les différents souhaits sont notés dans le cahier de compte rendu des réunions des personnes accompagnées.

La personne en charge de l'activité cuisine effectue une copie des demandes et élabore avec l'équipe cuisine les menus pour les semaines à venir.

- **Groupe de paroles**

Ces temps formalisés ont pour objectif principal de favoriser l'inscription individuelle et volontaire des personnes accueillies dans les activités.

L'ensemble des personnes accueillies et de l'équipe éducative est réuni au salon, face au tableau d'inscription des activités.

Chaque participant reçoit son porte-clés avec sa photo et choisit l'activité dans laquelle il souhaite s'inscrire, la personne accroche alors son porte clé au tableau.

Les inscriptions sont retranscrites sur le cahier des comptes rendu des temps de paroles des personnes accompagnées.

VI. Les relations avec les familles, les parents et l'entourage

Les modalités d'association individuelle et collective

Les familles des Personnes Accueillies ont une place à part entière dans la prise en charge de leur proche, de la période de l'admission jusqu'au départ définitif de la structure.

Dans l'objectif de favoriser un accompagnement global de la personne, le travail de partenariat avec les familles prend tout son sens à partir d'échanges réguliers avec l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle de la structure. Ainsi, plusieurs modalités de rencontres individuelles et collectives se définissent dans le travail mené par l'établissement :

Les rencontres de bilan et d'élaboration du projet personnalisé

Ces rencontres ont lieu à raison d'une fois par an (au minimum) à la suite de la réunion pluri profession-

nelle dans le cadre du bilan de la Personne Accueillie. Elles peuvent également avoir lieu à tout moment à la demande de la famille, de l'éducateur référent ou lorsqu'il est nécessaire de procéder à un ajustement du projet personnalisé.

Ces rencontres se déroulent en présence de l'éducateur référent, du co-référent et de la direction, au sein même de l'établissement. La présence de la personne concernée est vivement souhaitée, néanmoins, la décision d'être présent ou non lui appartient.

Le contact au quotidien

Les contacts téléphoniques sont réguliers ainsi que ceux par échanges de mail pour permettre la transmission d'informations pratiques (absence maladie, transmission d'un document administratif...).

De plus, sachant que les déplacements des Personnes Accueillies peuvent être assurés par les familles (soit à l'arrivée le matin soit au départ le soir), les échanges se mettent en place directement et ainsi contribuent au développement du travail en partenariat.

À la demande et fonction de la pertinence, un cahier de liaison peut être mis en place afin de favoriser la transmission d'informations pour les personnes qui le souhaitent.

Les réunions d'information

Des réunions d'information (Café des Parents) sont organisées à raison de 2 ou 3 par année et sont toujours reliées à une évolution de projets au sein de l'établissement.

Elles sont généralement organisées en fin de semaine et en fin de journée, afin de permettre à un maximum de familles de pouvoir y participer. Ces réunions sont clôturées par la mise en place d'une « collation » à destination de tous les participants, ce qui contribue à développer les échanges entre les familles, les personnes accueillies et les professionnels.

Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rédigé à l'issue de celle-ci, qui est transmis à l'ensemble des familles qu'elles aient ou non participé à cette instance.

Les Conseils de la Vie Sociale (CVS)

Trois CVS sont mis en place annuellement. Ils permettent de recueillir les avis, les interrogations et propositions des personnes accueillies et de leurs proches sur le fonctionnement de l'établissement.

Le CVS est une instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure. Le règlement intérieur associatif en format classique et en facile à lire et à comprendre en précise les modalités de fonctionnement.

Les représentants du CVS sont élus pour trois ans par vote à bulletin secret après appel à candidature auprès de l'ensemble des personnes accueillies, des familles, des mandataires judiciaires et des professionnels. Le CVS se réunit trois fois par an au cours des semaines : 10, 23 et 47.

Les professionnels élus au CVS sont chargés d'accompagner les représentants des personnes accompagnées dans le recueil des demandes, questions ou avis des personnes accueillies, lors de la mise en place de Forum de Citoyens et/ou de groupes de paroles spécifiquement dédiés à la préparation du CVS. Depuis l'année 2017, le CVS est organisé par et au sein de l'établissement à raison de deux fois par an (semaine 10 et 47) afin de favoriser les échanges des personnes accueillies de L'Althéa. Une réunion de CVS territorial est organisée au cours du 1er semestre (semaine 23) afin de maintenir la dynamique territoriale et le partage de retour d'expériences entre les personnes.

Les festivités

Outre les fêtes associatives auxquelles chaque personne accueillie ainsi que sa famille sont conviées, l'accueil de jour de L'Althéa organise une fois par an, une fête d'établissement, qui peut être déclinée en interne et/ou au sein du territoire Seine et Yonne.

Dans ce dernier cas, les 4 établissements et le service du Tiers Régulateur Sud se retrouvent au cours d'un après-midi festif autour d'une thématique choisie en amont (ex : jeux olympiques), ponctué d'animations sportives, musicales...

Les familles sont elles aussi conviées à venir partager ce moment avec leurs proches et les différents professionnels présents à cet instant.

VII. Nos principes d'intervention

Nos principes d'intervention sont en lien avec les valeurs associatives.

Au sein de l'accueil de jour de L'Althéa, l'équipe pluri professionnelle se mobilise quotidiennement autour de :

- L'ouverture vers l'extérieur afin d'intégrer la personne accueillie dans la cité et dans une dimension de citoyenneté,
- Développer et/ou maintenir les acquis de la personne accueillie dans l'objectif de favoriser l'autonomie,
- Assurer la continuité de l'accompagnement au travers du projet personnalisé
- Adapter les méthodes de communication aux personnes accueillies.
- Soutenir et accompagner les familles.
- Donner, dans le cadre d'une convention annuelle, la possibilité aux jeunes d'IME de pouvoir bénéficier d'une intégration progressive au sein du secteur adulte, l'objectif étant de favoriser le passage entre secteur enfance et adulte dans une approche sécurisante et évolutive adaptée aux besoins de la personne.
- Adapter l'accompagnement et la prise en charge aux besoins et possibilités de la personne en proposant des accueils séquentiels, avec pour objectif majeur de limiter le risque de rupture dans le parcours de la personne.

VIII. Droits des personnes

1. Droits des personnes accompagnées

La personne accueillie bénéficie des droits attachés à sa personne définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- Une prise en charge est un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adapté à son âge et à ses besoins, et respectant son consentement éclairé.
Le consentement éclairé de la personne doit systématiquement être recherché lorsque celle-ci est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être demandé.
- La confidentialité des informations la concernant, seules les informations utiles à la compréhension de la situation et du fonctionnement de la personne et indispensables à la qualité de son accompagnement seront partagées dans le respect des règles déontologiques et après validation de la personne et de sa famille.
- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires.
- Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que les voies de recours à sa disposition.
- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

La Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie parue en 2003 mentionne différents droits et principes mis en œuvre. Elle est remise et expliquée aux personnes accueillies et leurs familles dans le cadre d'une admission.

2. Devoirs des personnes accompagnées :

Le règlement de fonctionnement a pour objet de rappeler les règles générales d'organisation de l'établissement d'une part, les modalités de la vie en collectivité d'autre part et les conditions de la participation de la personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal enfin.

Les règles de vie internes du foyer en version illustrée ont également été travaillées avec les personnes accueillies et sont affichées dans l'établissement.

3. Vie affective et sexuelle

L'envie, le besoin d'aimer et d'être aimé.

L'accompagnement de la vie affective et sexuelle doit être envisagé comme une opportunité d'aider les personnes en situation de handicap mental à grandir, à devenir adultes et à s'épanouir.

Les personnes en situation de handicap mental présentent des désirs et des besoins en matière de vie affective et sexuelle tout comme les personnes non déficientes, et cet aspect de la vie est important pour une grande majorité d'entre elles.

La personne accompagnée bénéficie des droits attachés à sa personne, définis dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que dans la charte des droits et liberté qui dans l'article 12 fait état de : « *Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé* ».

La circulaire n° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 met en évidence « *Une instruction à destination des ESMS (Etablissements Sociaux et Médico -sociaux) rappelant la nécessité de respecter le droit à l'intimité, la vie amoureuse, et les droits sexuels et reproductifs des personnes en situation de handicap, et lutter contre les violences dont elles peuvent faire l'objet* ».

Pour les professionnels des ESMS, il s'agit dans leur accompagnement :

- De développer dès le plus jeune âge des programmes de développement de l'expression des émotions et des compétences psychosociales
- De délivrer une information, de sensibiliser sur le droit à la vie affective par le biais de supports divers
- De développer une écoute attentive et respectueuse des besoins exprimés par les personnes accueillies
- De veiller à respecter les identités de genre et leurs expressions
- D'accompagner les personnes dans leur choix de leur mode de contraception si elles souhaitent y avoir recours
- De requérir systématiquement le consentement de l'adulte avant d'intervenir sur son corps dans les actes de la vie quotidienne (accompagnements aux WC, repas...)
- De respecter l'intimité des personnes lors de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- D'accompagner le désir de parentalité et le respecter

Cette notion qui aborde les sentiments, les émotions et les relations entre les individus est essentielle à l'épanouissement psycho-affectif de chaque être humain. Celle-ci concerne tout individu, qu'importe son âge et ses capacités.

Aborder la thématique de la vie affective et sexuelle permet de faire de la prévention autour des maladies sexuellement transmissibles, de traiter du consentement, des normes sociales en ce qui concerne la relation avec autrui, des différentes émotions que les individus peuvent ressentir ou encore sensibiliser aux termes et aux déroulements des examens médicaux (gynécologue, urologue, planning familial, rendez-vous chez les spécialistes de santé...).

Au sein du Centre d'Accueil de Jour L'Althéa, les échanges autour de la notion de vie affective et sexuelle permettent à l'équipe éducative d'aborder ces différents sujets, dans l'objectif de sensibiliser les personnes accueillies ou plus simplement, en réponse à leurs sollicitations.

En effet, lors de l'activité « temps, échanges et jeux », les professionnels abordent la thématique de vie affective et sexuelle avec les personnes accueillies par le biais de livres ou livrets éducatifs, de jeux éducatifs (schéma du corps humain) et/ou de vidéo.

La notion de vie affective et sexuelle peut-être également abordée dans les autres activités lorsque les personnes accueillies questionnent l'équipe éducative.

Ces échanges étant informels, la parole est souvent plus libre et plus aisée pour les personnes accueillies.

Certaines instances comme les Forums Citoyens, les Conseil de la vie Sociale (CVS), les Groupes de paroles, sont propices à l'émergence de besoins et/ou de souhaits en matière de vie affective et sexuelle comme par exemple : « la mise en place de journées de sensibilisation et/ou de formation autour de cette thématique ».

À partir de ces demandes, l'équipe travaille conjointement avec les personnes accueillies pour une réponse concrète soit dans au sein de la structure, soit dans une dimension plus large, à savoir territoriale.

IX. La démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue des prestations fournies. C'est une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par l'établissement afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points d'amélioration.

1. Les modalités d'évaluation

La loi du 2 janvier 2002 a posé les bases d'une évaluation interne puis d'une évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) visés à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Conformément aux évolutions réglementaires, L'Althéa procédera aux évaluations de la qualité selon le nouveau dispositif d'évaluation élaboré par la Haute Autorité de Santé, basée sur un référentiel national unique.

Ce nouveau dispositif d'évaluation sera mis en œuvre, via notre logiciel de gestion des risques AGEVAL.

Évaluation interne

L'évaluation interne des établissements et services de l'association a été menée grâce à une organisation interne structurée.

La dernière évaluation interne de L'Althéa a débuté en février 2019 et été finalisée en août 2019. Elle s'est appuyée sur un comité de pilotage et un groupe d'évaluation pluri professionnelle chargé de réaliser l'évaluation de chaque structure à partir du référentiel de l'Adapei 77 et d'établir un rapport d'évaluation intégrant un plan d'amélioration pour chacune d'entre elles.

Évaluation externe

La dernière évaluation externe a été menée au sein des établissements et services de l'Adapei 77, au cours du 2ème semestre de l'année 2014, par le cabinet d'évaluation externe « AMPLEA Conseil » conformément au planning réglementaire et selon une méthodologie commune associative. Les rapports d'évaluations ont été transmis dans les délais impartis à l'ARS.

Évaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des personnes accueillies, des familles/représentants légaux et des professionnels est continuellement recherchée.

2. La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

Une démarche associative de promotion de la bientraitance est mise en place par le biais de :

- Une gestion des évènements indésirables transversale formalisée, informatisée à partir du logiciel AGEVAL déployé dans tous les établissements et services de l'association depuis l'année 2022,
- Une procédure associative de gestion des faits de maltraitance,
- Une charte de bientraitance associative,
- Formations « bientraitance et prévention de la maltraitance », ce qui a permis la formation et la certification effective « référent bientraitance » d'un membre du personnel au sein de L'Althéa en 2021.

L'établissement s'appuie également sur des documents de référence pour prévenir les situations de maltraitance.

Comme pour l'ensemble des établissements et services de l'Adapei 77, l'analyse des pratiques professionnelles est également mise en œuvre pour soutenir les professionnels du CAJ.

La bientraitance est notre préoccupation quotidienne au sein de l'établissement.

A travers des affichages, le service informe également la personne accueillie et sa famille du dispositif national de prévention de la maltraitance et notamment de l'existence du numéro d'accueil et d'écoute téléphonique : le 3977 à destination de tous et permettant d'alerter sur une situation de maltraitance.

3. Outils de la loi du 2 janvier 2002

Afin de promouvoir et garantir les droits des personnes accueillies, l'établissement s'est doté des outils suivants construits selon un mode participatif avec la contribution des personnes accueillies, des professionnels, des familles et des partenaires selon une modalité adaptée à chacun de ses acteurs :

Le Livret d'accueil réunissant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la personne accueillie quant au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement et de l'Adapei 77. À ce titre, un livret d'accueil version « papier » a été réalisé avec et par les personnes accueillies ainsi qu'une version en vidéo afin d'adapter la présentation de l'établissement aux possibilités de la personne en situation de handicap.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, remise et expliquée à la personne accueillie et sa famille dans le cadre de l'admission.

Elle est annexée au livret d'accueil et affichée dans le hall d'entrée des locaux.

Le projet d'établissement : outil institutionnel de positionnement, de management et de communication définissant ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le contrat de séjour définissant les conditions de l'accompagnement de chaque personne accueillie.

Les personnes qualifiées : l'établissement informe les personnes accueillies de l'existence et des missions de ce dispositif à savoir informer et aider les personnes à faire valoir leurs droits, assurer un rôle de médiation ou encore signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par une personne (situation de maltraitance, organisation du service...)

Le Conseil de la vie sociale (CVS) : afin de favoriser la participation des personnes accueillies, l'Althéa organise cette instance de dialogue et de participation au service des personnes accueillies, destiné à garantir leurs droits et leur participation au fonctionnement de la structure. Un forum citoyen est organisé en amont de chaque réunion.

Le règlement de fonctionnement : ce document vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein du service. Il est annexé au livret d'accueil de l'établissement.

Dossier de la personne accompagnée : depuis janvier 2020, les dossiers des personnes accueillies sont informatisés au sein d'un logiciel spécialisé « DIU » (Dossier Informatisé de l'Usager) déployé au sein de tous les établissements de l'association.

Toutefois, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement notamment en cas de panne informatique et/ou de besoin d'intervention urgente, une version « papier » des dossiers des personnes accueillies est classée dans le bureau éducatif, dans un meuble fermé à clef.

Chaque personne dispose d'un dossier unique construit selon une trame identique comprenant globalement trois parties en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS : administrative, éducative (évaluations effectuées, projet personnalisé, comptes rendus de réunion de synthèse, comptes rendus mensuels des suivis, bilan du projet personnalisé) et paramédicale.

Chaque personne dispose d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) remis à jour au minimum une fois par an pour tout ce qui concerne les attestations de Sécurité Sociale, de mutuelle, et au fur et à mesure des besoins pour tout ce qui est lié aux traitements médicaux.

La mise en place de ces dossiers de secours permet d'assurer une continuité d'accompagnement en cas d'intervention des secours, de réduire les conséquences d'un dysfonctionnement et contribue ainsi à la démarche de prévention des risques.

Les modalités d'accès à ce dossier sont définies dans le livret d'accueil conformément à la réglementation en vigueur.

4. Prévention des risques infectieux

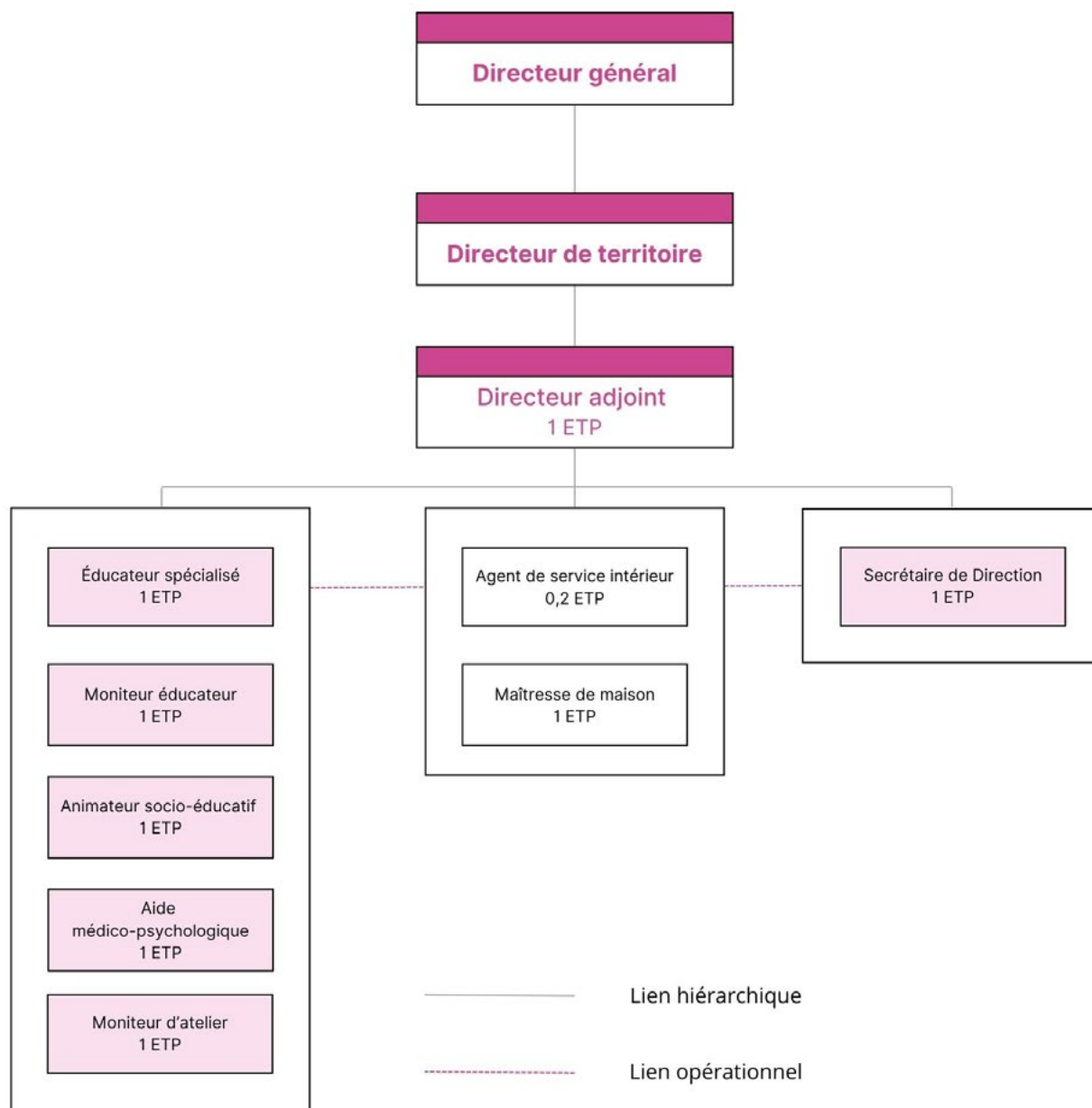
L'Adapei 77 s'est engagée dans une démarche de prévention du risque infectieux afin de prévenir le risque de contamination au sein des structures et assurer ainsi la sécurité des personnes, des professionnels, des visiteurs et intervenants.

Elle se concrétise, par exemple, par :

- Des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (ex : le lavage des mains, les normes de restauration collective),
- L'harmonisation des outils et protocoles de prises en charge,
- L'harmonisation et la sécurisation des processus de prise en charge,
- L'achat de matériels adaptés,
- L'intégration de cette thématique dans les outils institutionnels.

Cette dynamique est à poursuivre.

X. Les ressources humaines



2. Missions des professionnels de l'Adapei 77 au sein de L'Althéa

Différents professionnels assurent chacun dans leur domaine respectif l'accompagnement des travailleurs. Chaque membre du personnel, responsable et conscient du rôle qui est le sien, doit avoir le souci de contribuer à offrir aux personnes accompagnées la qualité de vie et d'accompagnement à laquelle elles ont droit.

La Direction de territoire

Le (la) Directeur (trice) de Territoire concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sociales, médico-sociales et sanitaires au sein de son territoire et favorise l'intégration des structures dans un tissu social, médico-social et sanitaire permettant une prise en charge globale et coordonnée des personnes accueillies et de leurs familles. Responsable légale des établissements de son territoire, elle conduit l'adaptation des structures et des organisations définies par la Direction Générale de manière participative. Elle veille à la cohérence institutionnelle, à la cohésion des équipes et à la compréhension des enjeux internes et externes des structures et services et à la qualité du dialogue social.

La Direction adjointe

Le/la Directeur (trice) adjoint(e) met en œuvre le projet d'établissement ou de service sous la responsabilité du directeur de territoire. Il est impliqué dans les orientations stratégiques de l'association.

Il contribue à la conduite et à la révision du projet d'établissement ou de service.

Il participe à la gestion et à l'animation des ressources humaines.

Il contribue à la gestion administrative et financière de l'établissement.

Secrétaire de direction

La (le) secrétaire de direction assure l'accueil physique des visiteurs et garantit la traçabilité et la lisibilité des entrées/sorties de l'établissement Il/elle assure le secrétariat de l'établissement : courrier (réception, tri, distribution), e-mails, tenue du standard téléphonique, classement des différents dossiers.

La (le) secrétaire de direction prépare et suit certains dossiers confiés par la direction.

Il / elle est l'image de marque de l'association, tant en interne qu'auprès de services externes

Maîtresse de maison

La maîtresse de maison est responsable de l'entretien des espaces de vie des personnes accueillies et prend en charge et traite les problèmes quotidiens (alimentation, animation, embellissement du lieu de vie) liés au bien être physique et psychologique des usagers. Elle est en mesure d'accompagner des personnes dans le cadre d'une activité.

Agent de service

L'agent de service intérieur est chargé(e) de l'entretien et de l'hygiène des locaux, en appliquant les protocoles d'hygiène, de sécurité et d'urgence. Il/elle participe aux tâches permettant d'assurer le confort des personnes accueillies.

Éducateur-trice spécialisé-e

L'éducateur (trice) spécialisé(e) établit une relation avec les personnes et pose un diagnostic éducatif ; Il/elle aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des personnes. Il/elle vise, par ses interventions, à développer l'imaginaire et la créativité, l'autonomie de la personne dans son quotidien et la confiance en soi. Il/elle utilise des outils de médiation tels que des jeux, des activités manuelles ou d'expression, l'outil informatique, des sorties... Il/elle est également référent éducatif dans le cadre de la charte de la référence éducative mise en place au sein de l'Adapei 77 et selon les dispositions des recommandations de bonne pratique professionnelle établies par l'ANESM. Ainsi, le référent est garant de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet personnalisé. Il est aussi le lien privilégié avec les partenaires, centralise les informations concernant la personne et s'assure de leur diffusion au sein de l'équipe (sauf s'il s'agit d'informations médicales).

Moniteur-trice éducateur-trice

Le/la moniteur (trice) éducateur(trice) participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies. Il/elle participe également à l'élaboration et à la conduite du projet personnalisé et travaille à ce titre au sein de l'équipe pluri-professionnelle. Il/elle est un(e) acteur(rice) impliqué(e) dans la dynamique institutionnelle.

Animateur-trice socio-éducatif-ve

Il/elle conçoit son projet d'animation, organise, anime le programme d'activités et explique, expose des modes de réalisation, des règles du jeu

Il/elle accompagne les publics, participe à l'évaluation de la situation individuelle, familiale et sociale de la personne,

Il/elle met en place des activités individuelles ou collectives adaptées; il/elle sensibilise et mobilise les publics et les partenaires institutionnels autour du projet. Il/elle participe à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne et contribue à son évaluation au sein d'une équipe pluri-professionnelle

Aide médico-psychologique

L'aide médico-psychologique (AMP) ou l'AES (accompagnant-te éducatif et social-e) contribue à une prise en charge et ou/un accompagnement par le maintien de l'autonomie des personnes dans les actes de la vie quotidienne, en apportant de l'aide. Il-elle participe à l'entretien de l'environnement de la personne.

L'AMP accompagne la personne dans la relation à l'environnement, au maintien à la vie sociale. Il/ elle participe à la mise en place et au suivi du projet personnalisé dans le cadre du projet d'établissement et/ ou de service et en respecte les valeurs et les orientations.

Moniteur-trice d'atelier

Le/la Moniteur/trice d'atelier possède les compétences techniques transmises à un groupe de personnes en situation de handicap dans le cadre d'activités d'apprentissage. Il/elle gère une activité à visée socio-éducative, transmet un savoir-faire professionnel, accompagne et soutient les travailleurs/personnes accueillies de son activité dans les divers apprentissages. Il/elle participe à l'élaboration du projet personnalisé avec le référent socio-éducatif et le met en œuvre au regard de ces préconisations. Il/elle travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle principale.

3. Modalités d'organisation du travail collectif et pluri-professionnel (réunions et outils de travail)

- **Réunion pluri-professionnelle**

Les réunions de l'équipe pluri-professionnelle se déroulent chaque semaine, le jeudi soir de 16h30 à 18h30, après le départ des personnes accueillies, ceci dans l'objectif de favoriser la présence et la participation de tous les professionnels de l'accueil de jour.

Il y est question du fonctionnement, de l'organisation de la structure mais l'on y aborde aussi la posture professionnelle, les projets d'activités, l'évolution du projet d'établissement.

- **Réunion de projets personnalisés**

Chaque semaine, un point est fait autour des situations des personnes accueillies qui questionnent les professionnels et/ou pour lesquelles une rencontre autour du Projet Personnalisé, est mise en place. L'on y évoque plus particulièrement le suivi des projets des personnes, leur évolution et/ou le besoin d'adaptation et/ou de réaménagement des axes du projet de la personne.

- **Groupe d'analyse des Pratiques Professionnelles**

Ces temps d'analyse des pratiques professionnelles sont mis en place pour l'ensemble des professionnels éducatifs.

L'objectif est de favoriser la prise de recul et la réflexion autour de thèmes et/ou de situations du quotidien, rencontrées par l'équipe.

Ce dispositif, par le biais d'échanges et de regards croisés des professionnels, contribue à une amélioration et une harmonisation des pratiques.

La confidentialité et le secret professionnel partagé y sont indispensables.

- **Outils de transmissions**

Depuis le 02 janvier 2020, toutes les informations reçues à l'Althéa, concernant les personnes accueillies et/ou le fonctionnement, l'organisation de l'accueil de jour, sont enregistrées quotidiennement par chacun des membres de l'équipe pluri professionnelle dans le Dossier Informatisé de l'Usager (DIU).

Par ailleurs, il existe des comptes rendus systématiques concernant les réunions d'équipe et/ou les rencontres (partenaires – familles...), ce qui favorise la connaissance et le suivi des situations, des projets, pour tous les professionnels, même en cas d'absence.

- **Réunion cadres du territoire**

Cette réunion, fixée le plus souvent le mercredi de 9 heures à 12 heures 30, permet à l'équipe de cadres du territoire d'échanger autour des dispositifs à mettre en œuvre, des informations à transmettre aux équipes, de l'organisation des temps communs directement liés à la dynamique de territoire, de faire un point sur les situations en ressources humaines

Cette instance représente un espace privilégié pour le territoire, notamment concernant le développement de projets transversaux qui contribuent à accroître les synergies entre les établissements et le service du territoire mais également avec les autres établissements de l'association et les partenaires extérieurs.

Dans le cadre de l'organisation des astreintes, ce temps d'échanges vise également à faire le point sur les situations particulières des personnes accueillies pour lesquelles une intervention du cadre d'astreinte peut être nécessaire en dehors de la présence du directeur adjoint rattaché à l'établissement.

Il s'agit en résumé de se donner les moyens d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies et dans l'encadrement des équipes pluri professionnelles, au-delà de la présence effective du cadre de proximité.

- **Journée de Direction**

Depuis le dernier trimestre de l'année 2021, le choix a été fait par la Direction Générale de mettre en place, à raison d'une fois tous les 2 mois (en moyenne), une demi-journée de rencontre et travail spécialement réservée aux cadres de direction de l'association.

Il y est question de l'évolution des politiques sociales et de leur mise en application au sein de l'Adapei77, de l'avancée des différents projets en cours ou à venir, de la présentation et de la mise en place de nouveaux outils/logiciels afin de faciliter la communication et améliorer la traçabilité.

4. La formation des professionnels

En lien avec le cadre réglementaire, les professionnels sont régulièrement amenés à suivre des séquences de formation articulées autour du respect de l'hygiène, de la sécurité, de l'apprentissage de la prévention des gestes de premiers secours, etc...

De plus, au regard d'une volonté associative de favoriser la montée en compétences des équipes, des formations qualifiantes et/ou sur des thématiques particulières peuvent être mises en place à la demande des professionnels (évolution de carrière) ou suite à des problématiques communes.

L'orientation associative qui a été de construire des territoires, regroupant 4 à 5 établissements et/ou services, contribue à développer les interactions entre les différentes équipes pluri-professionnelles qui sont amenées à se rencontrer lors de formations, de réunions à thème ou de moments plus festifs (tels que les fêtes de territoire) et de fait se retrouvent davantage en mesure de partager autour de leurs pratiques professionnelles.

La confrontation des pratiques associée aux croisements des regards favorise la complémentarité, la cohérence de l'action et tend à développer la cohésion des équipes.

Par ailleurs, l'évolution des besoins et attentes du public accueilli au sein des différents établissements et de l'accueil de jour de L'Althéa, conduit à adapter les actions de formations proposées aux professionnels. C'est ainsi que l'équipe éducative du centre d'accueil de jour bénéficie, depuis 2016, d'analyse des pratiques professionnelles.

Cette instance animée par un intervenant extérieur et organisée en l'absence de la direction, permet aux professionnels d'évoquer des situations de terrain, de réfléchir ensemble autour de leurs pratiques, de définir conjointement une ligne d'action et de prendre le recul nécessaire à un accompagnement de qualité du public accueilli.

XI. Partenariats

Ces partenaires aujourd'hui répertoriés sont des interlocuteurs pour les personnes accompagnées, leurs familles et/ou les professionnels de L'Althéa.

Néanmoins, au fil des rencontres, des besoins, des projets, d'autres partenaires peuvent être à même de venir en appui d'une situation (ex : SAPHA), d'une orientation (ex : DHI) ou d'une activité (ex : Club de tennis adapté).

Le centre d'accueil de jour L'Althéa a la volonté de développer son réseau de partenaires au sein de la cité et du territoire dans un objectif d'élargir et de développer les réponses aux besoins et attentes des personnes



XI. Nos perspectives et objectifs d'évolution, progression

et développement

Dans le but d'améliorer sans cesse l'accompagnement auprès des personnes mais aussi notre organisation de travail, nous avons défini 2 objectifs d'amélioration sur lesquels nous allons travailler dans les années à venir :

1. Favoriser la transition entre le secteur enfance et celui de l'adulte
2. Donner la possibilité d'adapter aux plus près des besoins l'accompagnement proposé par le biais d'accueils séquentiels

L'Althéa

Fiche action n°1

Objectif	Favoriser la transition entre le secteur enfance et celui de l'adulte
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction de territoire• Direction adjointe
Sous la responsabilité de	Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Éducateur spécialisé
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration d'une convention entre l'IME Villa Marie Louise de Montereau et d'autres IME du secteur permettant l'accueil de jeunes adultes dans le cadre de leur préparation à une réorientation.• Organiser des rencontres et partages d'expériences entre les professionnels des IME et ceux de l'Althéa.
Échéancier	2023 – en continu
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de jeunes adultes accueillis (sortant du secteur de l'enfance) au sein de l'Althéa• Nombre de jours d'accueil de ces jeunes au sein de l'Althéa• Nombre de conventions avec des IME signées
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

L'Althéa

Fiche action n°2

Objectif	Donner la possibilité d'adapter au plus près des besoins l'accompagnement proposé par le biais d'accueils séquentiels
Groupe projet :	<ul style="list-style-type: none">• Direction territoire• Direction adjointe
Sous la responsabilité de	Direction adjointe
Personnes / organismes concernés	<ul style="list-style-type: none">• Direction adjointe• Éducateur spécialisé
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Permettre des accueils séquentiels en fonction des besoins des personnes
Échéancier	2023 – en continu
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de personnes accueillies en accueil séquentiel• Nombre de jours réalisés dans le cadre de l'accueil séquentiel
Analyse globale	
Bilan 2024	
Bilan 2025	
Bilan 2026	
Bilan 2027	
Bilan 2028	

ANNEXES

Annexe I

Histoire

Le centre d'accueil de jour l'Althéa (anciennement Résidence Victor Hugo) est situé à Montereau-Fault-Yonne, au Sud de la Seine-et-Marne, à la limite du département de l'Yonne.

L'Adapei 77 a créé en 1967, à la demande de l'Association populaire familiale de Montereau, une halte-garderie éducative qui était située à Montereau-sur-Ville. Elle s'est progressivement transformée en service d'accueil de jour pour adultes en situation de handicap en réponse aux besoins des personnes et face au manque de structures spécialisées.

Dans les années 1970, celle-ci déménage dans une partie des locaux de la Résidence Victor HUGO (ateliers au fond du jardin).

Cette halte-garderie éducative organisée en appartement reçoit, à cette époque, des femmes âgées de 17 à 42 ans polyhandicapées, avec prédominance du handicap mental.

Cette halte-garderie a fonctionné en externat, sans agrément, ni conventionnement.

Suite à l'apparition de nouveaux besoins sur la conurbation montereaulaise et les communes environnantes, il est apparu alors qu'une soixantaine de personnes handicapées pouvaient être concernées.

L'Adapei 77 envisage donc, en « absorbant » la halte-garderie, de créer un établissement spécifique fonctionnant d'une part, en externat comme Foyer de jour de 15 places, et d'autre part, en internat comme foyer d'accueil temporaire de 5 places (séjours maximum de 3 mois).

L'association, dans ce sens, dépose une demande à la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sociales et Sanitaires) le 28 juillet 1980.

Lors de son passage en commission le 14 novembre 1980, ce projet d'ouverture est estimé particulièrement opportun du fait de la pénurie d'établissements spécialisés pour les adultes concernés par ce type de handicap, tant dans la circonscription que dans l'ensemble du Département de Seine-et-Marne.

À l'issue de la commission, il ressort que ce futur établissement, amené à fonctionner sur le mode des centres d'hébergement « à vie pour grand handicapé incapable d'effectuer un travail rémunérateur » (même dans des structures adaptées) doit être conventionné au titre de l'Aide Sociale par le département de Seine-et-Marne, avec un prix de journée.

Il est précisé que cet établissement dont l'ouverture est envisagée, à compter de janvier 1981 (au moins pour la partie externat) sera installé dans une école maternelle désaffectée appartenant à la commune de Montereau, puis éventuellement cédé à l'association gestionnaire.

Le 15 octobre 1981, par un arrêté du 22 décembre 1980, le Foyer occupationnel La Résidence Victor Hugo obtient l'autorisation d'ouvrir ses portes.

L'établissement propose un projet innovant, dont l'originalité est de proposer un accueil dit « temporaire » et « d'urgence » pour des séjours courts à partir de l'internat qui lui, ouvre ses portes le 15 novembre 1981. L'autorisation d'ouverture accorde un agrément de 15 places en externat et 5 places en internat.

La notion de travail est une composante prégnante du projet d'établissement de l'époque et permet une revalorisation et /ou une construction de la personne. Cinq ateliers sont proposés aux personnes accueillies et ont pour but de mettre en valeur les potentialités de chacun, de développer et de conserver au maximum leurs acquisitions et leur autonomie.

L'implantation de l'établissement a été choisie dans le sud du département de Seine-et-Marne dans le but de répondre à l'inter secteur psychiatrique de Nemours-Fontainebleau-Montereau.

En 1984, les locaux sont aménagés pour séparer le lieu de l'accueil « d'urgence » du lieu d'accueil des personnes présentes en journée.

En 1993, suite à un constat de flux continu de demandes au niveau des bilans d'orientation, la capacité d'accueil de l'internat augmente de 5 à 6 places.

Le 16 juin 2003, l'activité d'accueil « temporaire » est transférée à Rubelles au foyer de vie Les Ormes (soit 6 places) et l'établissement évolue vers un projet orienté essentiellement vers l'accueil de personnes âgées de plus de 18 ans, en situation de handicap mental, sur un mode d'accueil de jour. La Résidence Victor Hugo, qui a une habilitation de 15 places, se voit accorder une augmentation de capacité d'accueil de l'externat passant alors à 19 places et ce à compter du mois de septembre 2003.

En janvier 2011, selon une volonté associative, l'établissement œuvre dans une dynamique de complexe regroupant le Placement Familial Spécialisé et le Foyer de vie Les Ormes.

À compter du 1^{er} juillet 2014, la résidence Victor Hugo dispose d'une capacité autorisée de 24 places en externat.

La Résidence Victor Hugo devient ensuite le foyer de vie L'Althéa, à compter du 1^{er} janvier 2016 et ne fait plus référence au travail dans les propositions d'ateliers mais propose plusieurs pôles d'activités dites d'apprentissage.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, en cohérence avec l'évolution des orientations associatives, l'établissement est rattaché au territoire de Seine et Yonne qui regroupe quatre établissements : le foyer de vie Les Ormes, le foyer d'hébergement Les Meuniers, le foyer de vie Le Clos Jollet ainsi que le service du Tiers Régulateur Sud Seine-et-Marne.

L'objectif est d'harmoniser et de mutualiser les compétences et les moyens, dans le cadre de la mise en œuvre de l'évolution des projets d'établissement, sous la tutelle du Conseil Départemental. Les établissements conservent leur identité administrative et budgétaire.

Au regard des nouvelles nomenclatures des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), L'Althéa devient en 2022, un Centre d'Accueil de Jour (CAJ).

Annexe II

Glossaire

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Médico-sociaux

ARS : Agence Régionale de Santé

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

DAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de Vie Sociale

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ETP : Équivalent Temps Plein

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point

HAS : Haute Autorité de Santé

HPST : Hôpital Patient Santé Travail

IME : Institut Médico-Éducatif

IMP : Institut Médico-Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

ONF : Office National des Forêts

PP : Projet Personnalisé

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile

SSAF : Service de Soutien et d'Aide aux Familles

SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale.

TND : Trouble Neuro du Développement

UMI : Unité Mobile d'Intervention Interdépartementale

Adapei 77
2 ter rue René Cassin 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr
adapei77.org